



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9659<sup>e</sup>** séance

Mardi 18 juin 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Hwang ..... (République de Corée)

*Membres :*

Algérie .....	M. Bendjama
Chine .....	M. Chen Yongchao
Équateur .....	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie .....	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France .....	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
Guyana .....	M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett
Japon .....	M <sup>me</sup> Shino
Malte .....	M <sup>me</sup> Gatt
Mozambique .....	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki
Sierra Leone .....	M. Tejan
Slovénie .....	M. Žbogar
Suisse .....	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; M<sup>me</sup> Edem Wosornu, Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M<sup>me</sup> Limiaa Ahmed, Directrice principale des programmes de Sudan Family Planning Association.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Pobee.

**M<sup>me</sup> Pobee** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur la situation au Soudan, qui continue de se détériorer dangereusement.

Il est crucial que le Conseil de sécurité reste mobilisé sur cette question. Les parties belligérantes le remarquent lorsque nous agissons collectivement, et nous devons faire plus. Malgré les efforts de l'ONU, de ses États Membres et des organisations régionales, nous n'avons pas été à même d'empêcher l'escalade de la violence dans le pays et notamment à El-Fasher. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les combats dans et autour de la ville pourraient entraîner de nouvelles souffrances à grande échelle pour la population civile. Des atrocités sont commises pour des raisons ethniques et nous sommes témoins des graves conséquences des tirs d'artillerie et des bombardements aériens incessants dans les zones densément peuplées.

Entre le 16 avril et le 9 juin, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a recensé au moins 192 décès de civils à El-Fasher. Depuis, des dizaines d'autres civils, dont des femmes et des enfants, auraient été tués. Les civils sont

dans la ligne de mire. Il n'y a aucun endroit sûr pour eux. Nous condamnons fermement l'attaque perpétrée le 8 juin contre l'hôpital du sud d'El-Fasher, qui aurait été menée par les Forces d'appui rapide, privant ainsi des centaines de milliers de civils pris au piège dans la ville de l'une de leurs dernières planches de salut. Un cessez-le-feu à El-Fasher est plus que jamais nécessaire pour prévenir de nouvelles atrocités, protéger les infrastructures critiques et atténuer les souffrances des civils. Cela pourrait et devrait également ouvrir la voie à une cessation des hostilités à plus grande échelle. En adoptant la résolution 2730 (2024) la semaine dernière, le Conseil de sécurité a envoyé un message important demandant qu'il soit mis un terme à l'escalade des affrontements militaires afin que cessent les conséquences extrêmement préjudiciables de cette violence sur la vie du peuple soudanais. La résolution souligne les responsabilités bien établies qui incombent aux parties belligérantes et réaffirme qu'elles doivent de toute urgence respecter le droit international humanitaire. Elle exhorte les parties à désamorcer immédiatement la situation à El-Fasher et à protéger les civils sur l'ensemble du territoire soudanais. Les parties doivent répondre à cet appel sans délai. Comme l'a demandé le Conseil, le Secrétaire général s'attachera à élaborer des recommandations visant à renforcer plus efficacement la protection des civils.

Alors que le Conseil de sécurité se réunit pour assurer le suivi de l'évolution de la situation sur le terrain, les combats entre les parties belligérantes continuent de faire rage et s'intensifient même dans plusieurs autres régions du Soudan, notamment dans l'agglomération de Khartoum, dans les régions du Kordofan et dans l'État de Gazira. Le 5 juin, les Forces d'appui rapide auraient mené une terrible attaque dans le village de Wad Al-Noura, dans l'État de Gazira, qui aurait tué plus d'une centaine de civils. La violence contre les civils doit cesser maintenant. Aucune raison opérationnelle ni même erreur de calcul ne sauraient justifier la prise pour cible de civils, quelles que soient les circonstances. Sans une action rapide, le Soudan risque de s'enfoncer plus encore dans de nouvelles violences ethniques et de se fragmenter davantage. Le risque de débordement du conflit reste élevé. Alors que le flux d'armes sophistiquées continue d'alimenter la guerre, tous les acteurs extérieurs concernés doivent agir de manière responsable et user de leur influence sur les parties belligérantes pour faire avancer les efforts de paix. Leur engagement positif pourrait changer la trajectoire de cette guerre et l'ampleur de son bilan humain.

La situation relative aux droits humains reste consternante. De graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

continuent d'être commises à grande échelle, notamment des exécutions sommaires de civils, l'arrestation et la détention au secret de centaines de personnes dans d'effroyables conditions et des violences sexuelles généralisées liées au conflit qui sont principalement le fait des Forces d'appui rapide. Des mesures concrètes doivent être prises de toute urgence pour éviter que ces violations ne restent impunies. Les victimes méritent d'obtenir justice.

Les efforts de médiation déployés à ce jour n'ont pas permis d'obtenir un cessez-le-feu ni un dialogue direct durable entre les parties. Hélas, rien n'indique que les discussions importantes qui ont eu lieu dans le cadre de la plateforme de Djedda reprendront bientôt. Nous demandons aux parties de faire le choix du dialogue, de renoncer au jeu destructeur des accusations réciproques et de rechercher toutes les possibilités de paix.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être des spectateurs passifs. Une solution négociée reste la seule issue à ce conflit. L'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, s'est rendu dans la région en mai et début juin. Il s'est entretenu avec le général Al-Burhan et d'autres hauts commandants des Forces armées soudanaises et avec des membres du Conseil souverain soudanais à Port-Soudan, ainsi qu'avec une délégation de haut niveau envoyée à Nairobi par le commandant des Forces d'appui rapide, le général Dagalo. Il les a engagés vivement à épargner les civils dans toutes les opérations militaires, qu'elles soient menées sur terre ou dans les airs. Il les a exhortés à convenir d'un cessez-le-feu local à El-Fasher, soulignant que cela était indispensable pour garantir la sécurité des civils. Il a également évoqué la nécessité d'organiser une réunion orientée vers l'action du Forum humanitaire, présidé par la Coordinatrice des opérations humanitaires, M<sup>me</sup> Clementine Nkweta-Salami, afin de discuter concrètement des obstacles à l'accès de l'aide humanitaire et de les éliminer. Au cours de ses entretiens, l'Envoyé personnel a pris acte de l'attachement des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide à la Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan, signée le 11 mai 2023. Il existe encore des divergences fondamentales entre les parties sur la manière de faire progresser la mise en œuvre de ces engagements, et nous les appelons à faire preuve d'une attitude constructive pour tracer la voie à suivre.

M. Lamamra continue d'œuvrer à la coordination des efforts de médiation pour faire avancer la cause de la paix aux côtés des États Membres et des partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Ligue des États arabes. Nous nous félicitons du communiqué du Caire publié à l'issue de la réunion consultative organisée

par la Ligue des États arabes le 12 juin. L'engagement à constituer un groupe de travail technique réunissant les organisations régionales et internationales représente une étape importante. Cela facilitera l'échange de vues et la coordination des initiatives diplomatiques.

Nous sommes également reconnaissants à Djibouti d'avoir proposé d'accueillir le mois prochain un séminaire-retraite destiné aux médiateurs internationaux, qui sera coparrainé par les organisations multilatérales concernées. Ce séminaire sera crucial pour la revitalisation d'efforts de paix cohérents et coordonnés. Il offrira l'occasion de convenir du partage des responsabilités et d'une approche unifiée de la paix au Soudan. Nous jugeons également encourageante la décision des dirigeants de l'Union africaine de lancer un processus préparatoire en vue de l'organisation d'un dialogue politique civil au Soudan. Nous sommes prêts à contribuer comme il se doit à cette initiative. Il est impératif de veiller à ce que les voix des civils, en particulier celles des femmes et des jeunes, soient entendues. Il demeure crucial d'honorer la promesse de la période de transition, à savoir celle d'un gouvernement démocratique pleinement crédible. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre la collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour mener ces efforts importants, avec l'appui et la contribution des autres organisations multilatérales concernées.

Il est grand temps que les parties belligérantes épargnent au peuple soudanais de nouvelles souffrances et qu'elles s'assoient à la table des négociations pour engager des discussions de bonne foi. Nous encourageons les parties à tirer pleinement parti des bons offices de M. Lamamra pour promouvoir des échanges constructifs qui pourront les aider à progresser vers un horizon de paix. La détresse des Soudanaises et des Soudanais exige de notre part une attention urgente et une action résolue. Les parties au conflit ont la responsabilité de répondre aux aspirations du peuple et de prendre des décisions qui revêtent un caractère et une portée historiques. Le peuple soudanais ne mérite rien de moins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Pobe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Wosornu.

**M<sup>me</sup> Wosornu** (*parle en anglais*) : C'est la sixième fois en moins de quatre mois que nous présentons au Conseil de sécurité un exposé sur l'urgence humanitaire au Soudan, et la douzième fois depuis que le conflit a éclaté en avril 2023. À chaque fois, nous avons mis en garde contre la détérioration constante des conditions de vie dans la plupart des régions du pays. Aujourd'hui,

j'ai le regret d'informer le Conseil que le Soudan continue de sombrer dans le chaos. J'aborderai quatre points : premièrement, le bilan effroyable du conflit pour les civils à El-Fasher et dans d'autres zones de tension du pays ; deuxièmement, l'aggravation de la crise humanitaire ; troisièmement, la situation actuelle concernant l'accès humanitaire et le financement des opérations d'aide ; et enfin, le besoin désespéré de mettre fin aux combats.

Le conflit qui dure depuis 14 mois a plongé les civils soudanais dans un véritable cauchemar, et les habitants d'El-Fasher en sont aujourd'hui l'épicentre, comme vient de le mentionner la Sous-Secrétaire générale Pobee. Dans un climat de violences et de souffrances incessantes, la vie de 800 000 personnes – femmes, enfants, hommes, personnes âgées et personnes handicapées – est en jeu. Les bombardements et les pilonnages se poursuivent dans les zones densément peuplées, causant des dommages considérables et à long terme aux civils et perturbant gravement les services essentiels dont ils dépendent fortement.

Au cours du débat annuel du Conseil sur la protection des civils (voir S/PV.9632), il y a tout juste quatre semaines, de nombreux États Membres ont relevé les effets dévastateurs de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. Selon Médecins sans Frontières, plus de 1 300 personnes ont été blessées à El-Fasher entre le 25 mai et le 6 juin. Les personnes en mesure de fuir la ville l'ont fait. Au moins 130 000 personnes ont été déplacées depuis le 1<sup>er</sup> avril, principalement vers le sud, dans d'autres régions du Darfour, et vers l'ouest, au Tchad, où les ressources et les services de base sont déjà extrêmement sollicités, voire inexistant. M<sup>me</sup> Pobee a également mentionné l'attaque déplorable perpétrée le 8 juin contre l'hôpital du sud, qui a contraint les patients et le personnel à fuir pour échapper à la mort. L'hôpital a été pillé et n'est plus en état de fonctionner. Sa fermeture aura des répercussions profondes sur l'accès de la population aux soins médicaux vitaux. Selon nos collègues de l'Organisation mondiale de la Santé, l'hôpital du sud était le seul établissement disposant de capacités chirurgicales à El-Fasher, alors que les autres établissements de santé de la ville encore en activité sont aujourd'hui sollicités au-delà de leurs capacités. Il s'agit d'un exemple récent qui illustre la destruction des soins de santé au Soudan, où plus de 80 % des hôpitaux et des dispensaires ne sont plus opérationnels dans certaines des zones les plus touchées.

Ce dont nous sommes témoins à El-Fasher est le résultat d'une violence effrénée et aveugle qui ne fait que peu de cas de l'immense misère et des souffrances qu'elle engendre. Si nous n'agissons pas maintenant de manière décisive, nous risquons de voir se répéter les atrocités amplement corroborées qui ont été perpétrées à Geneina

entre fin avril et début novembre de l'année dernière. Au cours des six dernières semaines, nous n'avons cessé d'appeler à la protection des civils et de demander qu'il soit mis fin au déchaînement de la violence, et le Conseil a fait de même jeudi dernier en adoptant la résolution 2736 (2024). Ces appels, comme l'a souligné, une fois encore, la Sous-Secrétaire générale Pobee, ne doivent pas être laissés sans suite. Nous exhortons le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir et à utiliser tous les moyens à sa disposition pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution et empêcher que cette tragédie meurtrière ne se poursuive.

Malheureusement, la violence à El-Fasher n'est que la partie émergée de l'iceberg. Quatre cent trente jours après le début de ce conflit, l'ampleur des souffrances humaines au Soudan est intolérable. Les membres auront pris connaissance des déclarations du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'attaque menée, le 5 juin, par les Forces d'appui rapide contre le village de Wad Al-Noura, dans l'État de Gazira. Cette attaque effroyable a fait plus de 100 morts, dont des dizaines d'enfants, comme l'a souligné la Sous-Secrétaire générale Pobee. Les bombardements aveugles continuent de dévaster la vie quotidienne de millions de personnes dans les États du Darfour, du Kordofan, de Khartoum et de Gazira, tuant, blessant et mutilant des civils et endommageant une grande partie des infrastructures encore debout. Les violences sexuelles liées au conflit restent endémiques. Le Fonds des Nations Unies pour la population a reçu des informations selon lesquelles des femmes et des filles sont violées et subissent d'autres formes de violence fondée sur le genre lorsqu'elles quittent leur domicile pour chercher de la nourriture, un produit de première nécessité. Les rapports d'organisations locales dirigées par des femmes indiquent que les taux de suicide parmi les survivantes augmentent et que l'accès aux services de lutte contre la violence fondée sur le genre se réduit.

Selon le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384), le Soudan a connu une augmentation effroyable de 480 % du nombre de violations graves contre les enfants, qui est passé d'environ 300 violations en 2022 à plus de 1 700 en 2023.

Les travailleurs humanitaires ne sont pas épargnés par la violence. Six agents humanitaires, tous de nationalité soudanaise, ont été tués au cours des six dernières semaines. Cela porte à 24 le nombre total de travailleurs humanitaires tués depuis le début de la guerre. Ces tendances terribles à la violence doivent cesser. Le droit international humanitaire exige que les parties prennent toutes les précautions possibles pour protéger les civils

pendant les hostilités. Par ailleurs, il interdit strictement la violence sexuelle et tout traitement inhumain. Ce n'est pas facultatif. Et tôt ou tard, celles et ceux qui violent les règles de la guerre doivent rendre des comptes.

Outre ses conséquences néfastes directes sur les civils, le conflit aggrave également les besoins humanitaires dans tout le pays. La famine est imminente. Près de 5 millions de personnes se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire classée en phase d'urgence (la phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Neuf personnes sur 10 se trouvent dans des zones touchées par le conflit dans les États du Darfour, du Kordofan, de Gazira et de Khartoum. Plus de 2 millions de personnes dans 41 foyers de famine risquent fortement de basculer dans une situation de faim catastrophique au cours des prochaines semaines. Les femmes disent que leurs enfants meurent de faim sous leurs yeux parce qu'elles ne peuvent pas les nourrir. Dans les zones touchées par le conflit, les services essentiels, notamment les soins de santé et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, s'effondrent. Les femmes enceintes sont exposées à un risque accru de malnutrition aiguë. Selon ONU-Femmes, 7 000 jeunes mères pourraient mourir au cours des prochains mois si elles n'ont pas accès à la nourriture et aux soins de santé. Dans tout le Soudan, des femmes meurent de complications pendant la grossesse ou l'accouchement. Si les agriculteurs ne reçoivent pas immédiatement les semences homologuées dont ils ont besoin pour la saison des semailles, la situation en matière de sécurité alimentaire s'aggravera encore davantage.

Comme nous en avons déjà averti le Conseil, le compte à rebours a bel et bien commencé. Il ne nous reste que quelques semaines pour livrer des fournitures vitales avant que la saison des pluies ne commence et que les conditions ne s'aggravent considérablement. Celles et ceux d'entre nous qui ont vécu au Darfour savent que les oueds deviennent des rivières et que l'accès est tout simplement inexistant.

Malgré quelques améliorations, les opérations humanitaires au Soudan restent confrontées à de graves obstacles. Dans les zones de conflit, l'insécurité, les pillages et les obstructions persistantes à l'accès ont paralysé les opérations d'aide au cours des quatre premiers mois de l'année.

Nous reconnaissons et apprécions à leur juste valeur les mesures prises par les autorités soudanaises au cours des six dernières semaines pour faciliter les opérations humanitaires. Je voudrais présenter quelques statistiques. En mai, 78 % des demandes de visa, soit 120 demandes sur 153, ont été approuvées par les autorités soudanaises pour des séjours de courte durée. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, 98 %

des permis de voyage demandés par les organismes des Nations Unies, soit 472 permis sur 481, ont été approuvés. Et depuis le 1<sup>er</sup> mai, la communauté humanitaire a fait passer 147 camions à travers les frontières et les lignes de front, transportant 4 900 tonnes d'aide destinée à près de 670 000 personnes. Nous saluons ces progrès.

Si nous voulons éviter des pertes massives en vies humaines, la facilitation dont nous avons été témoins au cours du mois et demi écoulé doit être maintenue et étendue. Nous devons intensifier considérablement les mouvements dans les semaines à venir. Au cours de la seconde moitié du mois de juin et au mois de juillet, nous prévoyons de faire passer plus de 600 camions à travers les frontières ou les lignes de front, transportant 18 800 tonnes de fournitures pour aider plus d'un million de personnes. La communauté humanitaire étend également sa présence opérationnelle dans tout le pays.

Il faut que nous soyons en mesure de continuer à obtenir rapidement les autorisations d'utiliser le point de passage de Tine et la permission d'acheminer directement des fournitures vers leur destination finale. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires en ce qui concerne la délivrance de visas de longue durée et l'ouverture des points de passage d'Aweil et de Panakuach pour l'acheminement de l'aide humanitaire depuis le Soudan du Sud. Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire et de l'urgence des besoins, nous devons pouvoir utiliser les itinéraires les plus sûrs et les plus directs. Comme je l'ai déjà souligné, c'est particulièrement important à l'approche de la saison des pluies, lorsque certains itinéraires, notamment par Tine, deviendront beaucoup moins accessibles, voire impraticables. Dans cette optique, nous saluons l'appel à rouvrir la frontière au point de passage d'Adré lancé dans la résolution 2736 (2024).

Six mois après le début de l'année, l'appel humanitaire est tragiquement sous-financé. Nous avons reçu jusqu'à présent 441 millions de dollars de contributions, ce qui ne représente malheureusement que 16 % des 2,7 milliards de dollars nécessaires. Dans ce contexte, je me dois de saluer l'annonce faite la semaine dernière par les États-Unis concernant l'octroi de 315 millions de dollars supplémentaires pour l'intervention humanitaire au Soudan et dans les pays voisins. Et hier, les Émirats arabes unis ont annoncé leur versement aux organismes humanitaires de 70 millions de dollars sur les 100 millions promis à Paris.

Nous sommes engagés dans une course contre la montre pour éviter des pertes massives en vies humaines dans cette situation de crise sans précédent pour la



protection des civils et la sécurité alimentaire au Soudan. Chaque jour où nous attendons des financements, des vies supplémentaires sont en danger.

Comme le Conseil l'a entendu, dans ma déclaration d'aujourd'hui, et dans les 11 autres déclarations que nous avons faites au cours des 14 derniers mois, nous formulons trois demandes : protéger les civils et les infrastructures dont ils ont besoin pour survivre ; garantir un accès humanitaire sans entrave, durable et élargi aux personnes dans le besoin ; et augmenter le financement des opérations d'aide. Mais soyons clairs. La demande fondamentale, c'est qu'il soit mis fin à ce conflit épouvantable.

C'est ce qu'exigent les femmes, les hommes et les enfants que j'ai rencontrés à Port-Soudan il y a six semaines. Ils veulent retrouver une vie normale. J'exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité et tous les États Membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la guerre et aux souffrances indicibles qu'elle engendre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Wosornu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ahmed.

**M<sup>me</sup> Ahmed** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter un exposé sur les conséquences de la guerre sanglante au Soudan sur les droits des femmes et des filles.

Je suis le docteur Limiaa Ahmed, Directrice principale des programmes de Sudan Family Planning Association, une organisation non gouvernementale nationale de premier plan qui fournit des services de santé sexuelle et reproductive, l'accent étant mis sur les femmes et les filles marginalisées et déplacées. En 2023, j'ai fui le Soudan, ma maison et ma communauté à cause de la guerre.

Plus d'un an s'est écoulé depuis le début du dernier conflit au Soudan entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, une guerre qui a privé un très grand nombre de mes concitoyens de leur sécurité, de leurs droits et de leurs moyens de subsistance. Aujourd'hui, plus de 16 000 personnes sont mortes, près de 10 millions sont déplacées et 18 millions souffrent d'insécurité alimentaire aiguë.

Ce conflit est également une guerre contre les femmes, qui sont les cibles principales de la violence fondée sur le genre et qui constituent la majorité des personnes déplacées et touchées par la faim. Le Soudan est aujourd'hui en proie à l'une des plus grandes crises de déplacement au monde et est sur le point de connaître la plus grave crise de la faim au

monde, vu que les responsables de l'ONU avertissent que la famine est imminente. L'augmentation des besoins s'est accompagnée d'une augmentation des obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire et des services. En mars et avril de cette année, quelque 860 000 personnes n'ont pas reçu d'aide humanitaire dans les États du Kordofan, de Khartoum et du Darfour, en raison des affrontements violents et des restrictions bureaucratiques.

L'escalade de la violence par les Forces d'appui rapide à El-Fasher a déjà eu des conséquences dévastatrices pour les civils : au moins 200 personnes ont été tuées, plus de 1 000 civils ont été blessés et plus de 129 000 personnes ont été déplacées. Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité en adoptant la résolution 2736 (2024) jeudi dernier, le siège d'El-Fasher doit cesser immédiatement pour prévenir de nouvelles atrocités criminelles et protéger les civils. En outre, on estime que 1,8 million de personnes à El-Fasher sont exposées à un risque imminent de famine et ont désespérément besoin d'une aide humanitaire. Sans une action internationale urgente pour mettre fin à la guerre au Soudan, les conséquences seront catastrophiques pour les civils. Comme l'a récemment souligné la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, cela inclut le risque de génocide et d'autres crimes connexes.

Je suis ici pour demander l'aide du Conseil, car le peuple soudanais ne peut plus attendre.

Depuis avril 2023, les experts des Nations Unies et la société civile tirent la sonnette d'alarme concernant la généralisation de la violence fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée au conflit, qui augmentent à un rythme alarmant, mettant en danger au moins 6,7 millions de personnes. Plusieurs personnes rescapées de violences sexuelles se sont suicidées. Les femmes et les filles soudanaises sont exposées à des risques de violence et d'exploitation sexuelles dans les situations de déplacement, en transit, dans des abris temporaires ou au passage des frontières. Elles doivent également faire face à l'insécurité et aux pillages, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de mariages forcés et au manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive dans les pays accueillant des personnes déplacées. Dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide, des femmes et des jeunes filles ont été enlevées et détenues dans des conditions inhumaines et dégradantes proches de l'esclavage, où elles auraient été mariées de force ou retenues contre rançon.

Dans le cadre de mon travail avec Sudan Family Planning Association, j'ai pu constater certains de ces faits et chiffres concrètement. Au cours des 12 derniers mois, nous avons fourni plus de 33 millions de services de santé

sexuelle et reproductive, y compris des services liés au VIH/sida, aux infections sexuellement transmissibles et à la violence fondée sur le genre, par l'intermédiaire de nos 15 antennes au Soudan. J'ai entendu de première main les expériences d'un groupe de femmes et de filles déplacées qui avaient fui la guerre à Gazira et ont été violées par des membres des Forces d'appui rapide. Ces femmes ont pu bénéficier de services de santé sexuelle et reproductive, y compris de soins en cas d'avortement, sous la supervision du personnel de Sudan Family Planning Association, puis ont été accueillies dans des foyers gérés par des ONG nationales, car elles ont été abandonnées par leur famille sans aucun soutien social, financier ou juridique.

Comme toutes les autres organisations de la société civile soudanaise, le personnel de notre association travaille dans des conditions très difficiles et éprouvantes pour fournir des services en matière de santé, notamment de santé sexuelle et reproductive et droits connexes, apporter un soutien socioéconomique et psychologique et renforcer les capacités. En raison du conflit en cours, nous avons perdu un membre de notre personnel ; nos dispensaires ont été incendiés, pillés et endommagés ; et nous avons dû transférer notre siège dans des zones non contrôlées par les Forces d'appui rapide. Malgré ces circonstances difficiles, notamment l'insécurité, les risques et les restrictions bureaucratiques, nous sommes déterminés à poursuivre notre mission pour répondre aux besoins croissants des femmes et des filles dans les communautés locales.

Les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider les femmes et les filles victimes de violence fondée sur le genre. Cependant, nos organisations manquent cruellement de fonds et n'ont pas les moyens de faire face à l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et des filles. Il est essentiel que la communauté internationale soutienne et finance des organisations locales et nationales comme la nôtre, sans lesquelles il est impossible d'offrir des services vitaux aux femmes et aux filles.

Les Soudanaises ont résolument appelé à la paix et à la fin de toutes les violences contre les civils, y compris tous les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Aujourd'hui, je lance un appel au Conseil de sécurité et à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, pour qu'ils intensifient leurs efforts diplomatiques afin d'inciter les parties au conflit à mettre un terme à la guerre et à privilégier une solution pacifique à la crise.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2736 (2024), exigeant une cessation immédiate des hostilités, en particulier en ce qui concerne les combats

à El-Fasher, a constitué une étape importante. J'invite à présent le Conseil à assurer sa pleine application, notamment en continuant d'exhorter toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits humains, à protéger les civils et les biens de caractère civil et à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu immédiat.

Comme il est également indiqué dans la résolution 2736 (2024), il est essentiel que toutes les parties garantissent un accès humanitaire rapide, sûr, durable et sans entrave dans tout le pays pour les civils dans le besoin, notamment en levant les restrictions bureaucratiques et autres. J'appelle également les donateurs à augmenter d'urgence le financement du plan de réponse humanitaire 2024 pour le Soudan, qui, en mai, n'était financé qu'à hauteur de 16 %, et à accroître leur appui aux intervenants locaux, qui constituent l'épine dorsale de la réponse à la crise actuelle, y compris les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence de la crise, il est également fondamental que l'ONU et le Conseil de sécurité trouvent des options crédibles sur le terrain pour assurer les opérations humanitaires à travers le Soudan et recenser les violations du droit international.

Enfin, je me fais l'écho de l'appel lancé par le Conseil à toutes les parties pour qu'elles mettent immédiatement fin à tous les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, qu'elles demandent des comptes aux responsables et qu'elles prennent toutes les mesures possibles pour garantir la participation pleine, égale, effective et sûre des femmes à tous les pourparlers de paix et processus politiques concernant le conflit, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réponse humanitaire.

Les Soudanaises ont payé de leur vie et de leur corps le prix de cette guerre. Comme le Conseil le préconise depuis 2000 avec l'adoption de la résolution 1325 (2000) et la mise en place du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il ne peut y avoir de paix au Soudan sans les femmes, dont les voix doivent être au cœur des efforts de prévention, de participation, de protection et de redressement. Des millions de femmes et de filles soudanaises attendent du Conseil qu'il agisse maintenant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Ahmed de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Pobe et la Directrice Wosornu de leurs exposés d'aujourd'hui, et je suis

reconnaissant à M<sup>me</sup> Ahmed pour sa déclaration puissante sur les effets dévastateurs de ce conflit pour des millions de civils innocents. Je salue également la participation du représentant du Soudan à la présente séance.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de l'adoption par le Conseil de la résolution 2736 (2024), qui lance un appel clair à une désescalade urgente à El-Fasher et exige que les Forces d'appui rapide mettent immédiatement fin à leur siège de la ville. La situation à El-Fasher est épouvantable. Les civils sont terrorisés par des attaques systématiques, notamment contre les hôpitaux, des violences sexuelles et fondées sur le genre choquantes et des bombardements aériens. Une attaque de grande envergure contre la ville serait catastrophique pour les 1,5 million de Soudanais qui y ont trouvé refuge. Nous appelons toutes les parties à s'engager à protéger les civils et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Deuxièmement, les intervenantes viennent de décrire l'énorme gravité de la crise humanitaire au Soudan. Plus de 2 millions de personnes sont actuellement exposées à un grave risque de famine. Nous condamnons l'obstructionnisme délibéré, le détournement de l'aide et le pillage des convois d'aide qui empêchent les fournitures vitales de parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin. Le peuple soudanais risque de sombrer dans la famine si les restrictions à la fourniture de l'aide humanitaire persistent. Nous prenons note des progrès récents et indispensables qui ont été réalisés en ce qui concerne la délivrance de visas et de permis de voyage, et nous appelons les Forces armées soudanaises à ouvrir immédiatement le point de passage d'Adré, qui est d'une importance vitale. En outre, le Royaume-Uni appelle les parties belligérantes à faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave des travailleurs humanitaires dans les régions qu'elles contrôlent.

Troisièmement, nous saluons les efforts continus déployés dans le cadre des initiatives civiles en faveur de la paix. L'avenir du Soudan appartient aux civils soudanais. Pour parvenir à la paix, les parties belligérantes doivent accepter qu'il ne peut y avoir de victoire sur le champ de bataille, mais seulement des souffrances supplémentaires. Nous appelons les parties belligérantes à reprendre immédiatement les négociations en toute bonne foi et sans conditions préalables.

Pour terminer, le Royaume-Uni renouvelle son plein appui à l'Envoyé personnel Lamamra et aux efforts

qu'il déploie pour coordonner les efforts de médiation régionaux afin de rétablir la paix. Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer son rôle dans l'appui à ces efforts.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à remercier la Sous-Secrétaire générale Pobee et M<sup>me</sup> Wosornu de leurs précieuses observations, et nous avons écouté attentivement la présentation de M<sup>me</sup> Limiaa Ahmed, Directrice principale des programmes de Sudan Family Planning Association. Nous saluons également la participation du représentant du Soudan à la présente séance.

La semaine dernière, alors que le Conseil examinait la situation à El-Fasher (voir S/PV.9655), les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont exprimé leur vive inquiétude face à l'intensification des combats au Soudan. Le conflit a entraîné une crise humanitaire catastrophique et une augmentation du nombre de victimes civiles, la destruction d'infrastructures civiles critiques et des déplacements à grande échelle, comme l'ont indiqué les intervenantes. Le mépris flagrant pour la sécurité des civils doit cesser. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont soutenu l'adoption de la résolution 2736 (2024) sur la situation à El-Fasher car ils sont convaincus que le Conseil doit réagir rapidement à la situation alarmante sur le terrain. Nous appelons les parties à s'engager en faveur d'une cessation des hostilités et à jeter les bases d'un règlement durable du conflit, avec l'appui continu de la communauté internationale. Malheureusement, tous les rapports indiquent que les civils font les frais de ce conflit, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, malgré les nombreux appels à leur protection. Le huitième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384) souligne l'augmentation choquante du nombre de violations graves contre les enfants au Soudan depuis le début du conflit en avril 2023. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana demeurent préoccupés par le recrutement et l'utilisation d'enfants, le meurtre et la mutilation d'enfants et les actes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants, ainsi que par les attaques contre des écoles et des hôpitaux.

Aujourd'hui, nous exigeons de nouveau que les parties belligérantes respectent le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et garantissent une



protection adéquate des civils au Soudan. Nous avons constaté les efforts déployés par les organismes humanitaires pour venir en aide au peuple soudanais, y compris aux personnes déplacées ou demandeuses d'asile dans la région. La communauté internationale et toutes les parties au conflit doivent appuyer ces efforts. Dans ce cadre, il faut également garantir un accès sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin, acheminer l'aide humanitaire à travers la frontière et les lignes de front, garantir la protection et faciliter durablement les démarches administratives pour venir en aide aux plus vulnérables. Alors que le conflit se poursuit et en l'absence d'une mission des Nations Unies sur le terrain, nous soulignons la nécessité de continuer à surveiller et à signaler les violations des droits humains et les problèmes en matière de protection. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que le règlement de ce conflit dévastateur repose sur l'engagement des parties concernées. Nous les encourageons à donner la priorité aux intérêts du peuple soudanais. Tous les efforts de médiation, en particulier les pourparlers de Djedda et les initiatives menées par l'Envoyé personnel Lamamra et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, continueront de bénéficier du plein appui des trois membres africains du Conseil et du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent le rôle essentiel de la communauté internationale, des organisations régionales et du Conseil en vue d'aider le Soudan à parvenir à une paix durable. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent la communauté internationale et les partenaires donateurs à accroître d'urgence l'aide humanitaire et les financements, et à verser les contributions annoncées récemment pour éviter le risque imminent de famine. Il est très inquiétant que le plan de réponse humanitaire ne soit financé qu'à hauteur de 16 %, et nous demandons qu'il soit remédié à cette situation de toute urgence. Nous appelons de nouveau les parties extérieures qui alimentent le conflit, que ce soit par la fourniture d'armes et de munitions, le recrutement, le financement ou de toute autre manière, à cesser immédiatement.

Enfin, les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent à une forte solidarité à l'égard du peuple soudanais et à un engagement soutenu du Conseil en faveur de la stabilité, de la souveraineté et de la prospérité du Soudan. La paix doit l'emporter au Soudan. C'est un impératif urgent auquel il faut donner la priorité.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je remercie M<sup>me</sup> Martha Pobee, Sous-Secrétaire générale ; M<sup>me</sup> Edem Wosornu, Directrice

des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et M<sup>me</sup> Limiaa Ahmed, représentante de la société civile soudanaise, des informations qu'elles nous ont fournies. Nous avons écouté attentivement leurs exposés. Je salue également la présence du représentant du Soudan dans cette salle.

L'Équateur condamne le massacre perpétré à Wad Al-Nura, l'attaque contre l'hôpital situé dans le sud d'El-Fasher et la mort de travailleurs humanitaires. Il rejette également les violences ethniques qui, selon plusieurs rapports, ont été commises par les Forces d'appui rapide. À la lumière de ces faits, les efforts de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan établie par le Conseil des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale pour enquêter sur les violations des droits humains et les crimes contre l'humanité arrivent à point nommé et doivent être soutenus.

La crise humanitaire au Soudan, en particulier dans la région du Darfour, est alarmante et insoutenable. Au Darfour, l'insécurité alimentaire a atteint le niveau le plus critique, à savoir la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, alors que le reste du pays est au niveau d'urgence, à savoir la phase 4.

La situation des enfants au Soudan est inquiétante, le nombre de violations graves commises contre les enfants ayant augmenté de 285 % depuis le début du conflit. Il est crucial de les protéger, de libérer les enfants soldats et de renforcer les efforts visant à retirer les engins explosifs, en particulier dans les zones habitées par des civils. La situation des femmes et des filles au Soudan est déplorable et, en particulier, l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre est inacceptable.

Les actes de violence contre la population civile constituent une violation du droit international humanitaire et il convient de rappeler aux parties au conflit qu'elles doivent, entre autres obligations, faire ce qui suit.

Premièrement, elles doivent éviter toute incidence sur les infrastructures civiles, qui sont cruciales pour l'accès humanitaire et la fourniture de services essentiels.

Deuxièmement, elles doivent garantir la sûreté et la liberté de circulation des travailleurs humanitaires, conformément aux résolutions du Conseil, notamment la résolution 2730 (2024), afin de permettre un accès humanitaire sans entrave dans tout le pays.

Enfin, elles doivent garantir la liberté de circulation des personnes qui souhaitent quitter les zones en conflit vers des lieux plus sûrs.

La résolution 2736 (2024), adoptée la semaine dernière, sur la situation à El-Fasher, (voir S/PV.9655), demande un arrêt immédiat des combats, le retrait des combattants qui menacent les civils, et la facilitation de l'accès humanitaire. Nous rappelons que les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes.

L'action de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, et du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan est indispensable et nous espérons qu'ils contribueront à un règlement pacifique de ce conflit.

Le cheminement politique vers la paix doit favoriser une participation pleine, égale et véritable des Soudanaises, en toute sécurité.

Je terminerai en disant que tous les pays doivent respecter l'embargo sur les armes et s'abstenir de toute ingérence extérieure, car cela contribuerait à envenimer le conflit à un moment où il est primordial de faire taire les armes.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice Wosornu, la Sous-Secrétaire générale Pobe et M<sup>me</sup> Ahmed de leurs exposés au Conseil de sécurité, et je vous remercie aussi, Monsieur le Président, de votre leadership et de vos efforts en faveur du peuple soudanais.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner la situation au Soudan et la résolution 2715 (2023), qui a mis fin au mandat confié à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Cette clôture est intervenue après que les autorités soudanaises eurent décidé que la Mission des Nations Unies ne répondait plus aux besoins du peuple soudanais. Et ce, bien sûr, alors même que les parties belligères soudanaises ne se soucient pas de la population soudanaise, particulièrement les femmes et les enfants qui, ainsi que les intervenantes nous l'ont dit aujourd'hui, sont les premières victimes. En réalité, comme l'ont déclaré les États-Unis lors de l'adoption de cette résolution, la guerre au Soudan étant en passe de devenir une crise et une catastrophe humanitaire d'ampleur régionale, l'action de la MINUATS est plus importante que jamais.

Depuis ce vote survenu en décembre (voir S/PV.9492), la catastrophe au Soudan n'a fait qu'empirer pour la population soudanaise. Encore une fois, les femmes et les enfants sont les premiers à souffrir, comme vient de nous le dire M<sup>me</sup> Ahmed. Pendant que les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide poursuivent leur guerre insensée, ce sont les civils qui paient un prix inacceptable. Il s'agit de l'une des pires crises humanitaires au monde, et nous savons que la famine est

probablement là. Cinq millions de personnes souffrent déjà gravement de la faim et risquent de sombrer dans la famine, dont 730 000 enfants présentant une malnutrition aiguë sévère. D'après certaines informations, des Soudanais ont été contraints de manger des feuilles d'arbre pour tenter de survivre. Et ces dernières semaines, les Forces d'appui rapide ont effectué des descentes, des attaques et des pilonnages aveugles sur El-Fasher, qui était pour les civils un des derniers refuges. Alors que les Forces d'appui rapide resserrent leur étau et continuent d'avancer dans la ville, les hôpitaux sont pillés et obligés de fermer, et il ne reste qu'un seul établissement pour soigner les centaines de civils pris au piège et blessés dans les combats. Les marchés alimentaires n'ont plus rien et l'approvisionnement en aide et autres articles cruciaux a été interrompu.

Il est impératif que les Forces d'appui rapide cessent immédiatement ces attaques inadmissibles et qu'elles et les Forces armées soudanaises décrispent la situation et conviennent d'un cessez-le-feu, seul moyen de garantir la protection des civils. L'Envoyé spécial Perriello collabore avec diligence avec l'Envoyé personnel Lamamra, et d'autres, à cet effet.

Je veux être claire : cette guerre insensée ne pourra absolument pas être réglée par une quelconque solution militaire. C'est pourquoi, la semaine dernière (voir S/PV.9655), le Conseil a parlé d'une même voix pour exiger l'arrêt des combats à El-Fasher ; souligner que l'aide humanitaire doit être acheminée librement, par tous les itinéraires y compris le point de passage d'Adré ; et appeler à une cessation immédiate des hostilités, dans tout le Soudan, afin d'aboutir à un règlement durable du conflit.

Pour leur part, les États-Unis ont récemment annoncé l'octroi d'une aide humanitaire supplémentaire de plus de 315 millions de dollars pour soutenir la population soudanaise. De toute évidence, il en faut plus.

Ce n'est pas le moment de rester les bras croisés. Assurément pas alors que la crise humanitaire s'aggrave de jour en jour et que les belligérants continuent de commettre des atrocités inconcevables. Nous exhortons le Conseil à maintenir le Soudan au sommet de ses priorités et à prendre d'autres mesures tant que la paix n'aura pas été instaurée pour le peuple soudanais.

Nous devons également continuer d'appeler les acteurs extérieurs à cesser d'attiser et de prolonger le conflit et de permettre des atrocités en envoyant des armes au Soudan. La semaine dernière, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan a présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.9656). Aujourd'hui, nous rappelons les États Membres à leur obligation de respecter l'embargo sur les armes que l'ONU

impose au Darfour. Surtout, nous ne devons pas cesser d'appeler à reprendre les pourparlers autour d'un cessez-le-feu, en associant les civils, notamment les femmes, et à renouer avec la gouvernance civile que le peuple soudanais souhaite et mérite, et pour laquelle il a travaillé si dur.

Le Conseil, l'ONU tout entière et les principaux acteurs régionaux, notamment l'Union africaine, la Ligue des États arabes et la communauté internationale au sens large, doivent œuvrer de concert pour promouvoir la paix, et un avenir meilleur, au Soudan.

La vie de millions de Soudanais est en jeu, comme nous l'ont dit nos intervenantes. Il n'y a pas de temps à perdre.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Pobee, M<sup>me</sup> Wosornu et M<sup>me</sup> Ahmed de leurs exposés peu réjouissants. Je salue à mon tour la participation du représentant du Soudan à notre séance.

Il y a trop longtemps que la guerre inflige des souffrances à la population soudanaise. Elle a ravagé toutes les facettes de la société soudanaise. À mesure que le conflit se poursuit et s'étend, les souffrances humaines déjà indescriptibles s'aggravent. Nous devons urgemment inverser cette effroyable tendance à la violence.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, ce n'est pas par les armes ou les opérations militaires que l'on parviendra à une paix durable, mais par le dialogue et un processus politique. Les deux parties doivent reprendre les négociations. Nous appelons les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide à respecter la résolution 2736 (2024), à faire taire leurs armes et à s'employer à négocier un cessez-le-feu immédiat et durable. En outre, nous demandons aux parties belligérantes de mettre en œuvre sans délai les engagements convenus à Djeddah, en Arabie saoudite. Nous appuyons les efforts de médiation régionaux et internationaux, en particulier ceux menés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Lamamra. Nous apprécions ses échanges avec les parties au conflit, ainsi qu'avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes, les pays voisins et de la région et les partenaires internationaux. L'embargo sur les armes mis en place par le Conseil doit être respecté par tous les États et toutes les parties. Nous appelons tous les acteurs extérieurs à cesser les ingérences susceptibles d'attiser encore l'instabilité, et à appuyer les efforts en faveur d'une paix durable.

Deuxièmement, le conflit touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, les exposant à un emploi généralisé de la violence sexuelle comme arme de guerre, ce que nous condamnons sans équivoque. Nous demandons

que les auteurs de ces actes ignobles en répondent. Nous appuyons les efforts déployés par le Procureur de la Cour pénale internationale pour enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Darfour, ainsi que pour donner la priorité aux enquêtes sur les crimes impliquant des violences sexuelles et reproductives et d'autres violences fondées sur le genre. Comme l'ont confirmé toutes les intervenantes aujourd'hui, les attaques incessantes contre le système de santé au Soudan privent les femmes et les filles de services de protection et de santé reproductive essentiels et vitaux. Les attaques contre les installations civiles nécessaires à la fourniture de services de base, notamment l'eau, les services d'assainissement et les soins de santé, doivent cesser. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous condamnons fermement les attaques et les actes de violence dirigés contre les travailleurs humanitaires et médicaux. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles et aux collègues de ceux qui ont tragiquement perdu la vie alors qu'ils accomplissaient leur noble mission d'aider les autres.

Troisièmement, la spirale dévastatrice de la faim induite par le conflit et le risque imminent de famine sont profondément inquiétants. Nous rappelons aux parties au conflit que l'utilisation de la famine comme méthode de guerre est strictement interdite par le droit international humanitaire. Un cessez-le-feu immédiat et durable, associé à un accès humanitaire sans entrave, est indispensable pour écarter le risque de famine et épargner de nouvelles souffrances aux enfants du Soudan. Les organisations humanitaires doivent bénéficier d'un accès durable, total, immédiat et sans entrave pour évaluer les besoins de la population et y répondre. Nous exhortons les parties à garantir l'accès à travers les frontières et les lignes de front par toutes les voies possibles, ainsi qu'à lever tous les obstacles à l'acheminement rapide de l'aide, et nous nous félicitons de la coopération accrue des autorités soudanaises à cet égard.

Pour terminer, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide a lancé des avertissements pressants à plusieurs reprises quant au risque croissant de génocide et d'autres atrocités criminelles. Nous devons entendre ses appels. La semaine dernière, le Conseil a fait preuve d'unité en adoptant la résolution 2736 (2024). Nous devons continuer de réfléchir à ce que le Conseil doit faire pour garantir le respect de cette résolution et des sanctions, et à ce que nous devons faire pour épargner des souffrances à la population soudanaise.

**M<sup>me</sup> Broadhurst-Estival** (France) : Je voudrais à mon tour remercier Martha Pobee, Edem Wosornu, ainsi que M<sup>me</sup> Limiaa Ahmed pour leurs interventions, et saluer la présence du représentant du Soudan ce matin.

La France est extrêmement préoccupée par les combats autour et dans la ville d'El-Fasher, dans le Darfour septentrional. Les opérations militaires en cours menacent des centaines de milliers de civils, qui sont déjà déplacés pour fuir les combats, et désormais pris au piège. Elles aggravent une situation humanitaire déjà catastrophique et elles créent un risque de famine.

Dans ces conditions, une expression forte du Conseil était indispensable. La France se félicite de l'adoption de la résolution 2736 (2024) et salue les efforts de la plume britannique, que nous avons pleinement soutenus. J'aimerais à cet égard insister sur plusieurs demandes qui ont été formulées par le Conseil.

Premièrement, les Forces d'appui rapide doivent mettre fin au siège d'El-Fasher et les combats doivent cesser immédiatement. Il en va de la sécurité des civils. Toutes les parties au conflit doivent assurer la protection des civils et respecter leurs obligations en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme. Les violations graves commises contre les enfants doivent également cesser. Nous condamnons les frappes contre les infrastructures civiles essentielles, notamment les installations médicales et humanitaires.

Deuxièmement, toutes les parties doivent permettre l'acheminement complet, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à travers les frontières et sur les lignes de front. Nous les appelons à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et avec les autres acteurs humanitaires pour s'assurer que l'aide parvienne à tous ceux qui en ont besoin. Face à la gravité de la crise humanitaire, il est essentiel que les engagements pris par les partenaires internationaux lors de la conférence humanitaire pour le Soudan et les pays voisins, qui s'est tenue à Paris le 15 avril dernier, soient honorés.

Troisièmement, il faut que l'ensemble des États Membres s'abstiennent d'armer, de financer ou d'appuyer sur le plan logistique les parties. C'était bien l'esprit d'une des demandes formulées dans la déclaration de principes adoptée en marge de la conférence de Paris. Le Conseil a rappelé que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou de l'embargo sur les armes pourront faire l'objet de sanctions, conformément à la résolution 1591 (2005).

Quatrièmement, les parties doivent faire tout ce qui est nécessaire pour parvenir à un règlement durable du conflit, par le dialogue. Cela passe par une cessation immédiate des hostilités et la reprise des pourparlers de Djedda. Je salue à cet égard le soutien qui est apporté par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan.

Sur ces quatre points, la France poursuivra ses efforts, dans la continuité de la conférence humanitaire

tenue à Paris. Nous sommes en outre engagés pour accompagner la mobilisation des civils soudanais afin d'incarner une alternative crédible et durable au pouvoir militaire.

La France se tient prête à poursuivre le travail pour assurer la pleine mobilisation du Conseil. Nous le ferons sur la base du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2736 (2024) et de ses recommandations pour assurer la protection des civils au Soudan.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Sous-Secrétaire générale, Martha Pobece, et la Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Edem Wosornu, de leurs évaluations de la situation actuelle au Soudan, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution sur le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (résolution 2715 (2023)). Nous avons écouté attentivement la représentante de la société civile. Nous saluons également la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

La situation au Soudan reste complexe. Aucune des parties en présence ne dispose d'un avantage stratégique. Les combats intenses qui, depuis avril 2023, opposent l'armée régulière et les Forces d'appui rapide ont fait de nombreuses victimes, y compris parmi les civils. Nous condamnons les attaques sanglantes menées par les Forces d'appui rapide contre la ville de Wad Al-Noura dans l'État de Gazira. Nous demandons la levée du siège d'El-Fasher. La situation est encore aggravée par les flambées de violences intercommunautaires. Nous saluons le travail de l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par M<sup>me</sup> Nkwete-Salami.

La situation humanitaire au Soudan reste désastreuse. Selon l'ONU, près de 18 millions de citoyens soudanais souffrent de graves pénuries alimentaires. Quelque 10,7 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer, dont plus de 9 millions sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 1,5 million ont cherché refuge en République centrafricaine, au Tchad, en Égypte, en Éthiopie et au Soudan du Sud.

Le 15 avril dernier, une conférence internationale sur la fourniture de l'aide humanitaire au Soudan s'est tenue à Paris, à l'issue de laquelle il a été annoncé que plus de 2 milliards d'euros avaient été collectés. Toutefois, le fait que les organisateurs n'ont pas invité les autorités officielles soudanaises à participer à l'événement soulève des questions. Il est inacceptable d'utiliser la situation humanitaire désastreuse comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Soudan. C'est ce dont nous avons été témoins



la semaine dernière, lorsque le Conseil de sécurité a discuté de la résolution 2736 (2024) (voir S/PV.9655), dont l'un des éléments clefs était la question de l'ouverture de l'accès transfrontière via le point de passage d'Adré. Nous estimons que des opérations transfrontières ne peuvent être menées sans l'accord des autorités du pays concerné et que cela peut entraîner des risques importants pour la réputation du système des Nations Unies. Il convient de tirer pleinement parti de toutes les voies d'acheminement de l'aide humanitaire, en coopération avec Port-Soudan, pour fournir une assistance à la population dans toutes les régions du pays où le besoin s'en fait sentir. Il est encourageant de constater que la représentante de l'OCHA a également insisté sur une telle approche aujourd'hui.

Il semble que le conflit armé risque de durer longtemps. Les différents efforts politiques et diplomatiques déployés pour parvenir à un règlement, y compris les contacts intersoudanais établis à Djedda sous l'égide des États-Unis et de l'Arabie saoudite, n'ont jusqu'à présent donné aucun résultat tangible. Nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Ramtane Lamamra, en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Soudan dès que possible. Nous l'avons accueilli à Moscou le 20 février. Nous espérons qu'il pourra rétablir la réputation de l'ONU aux yeux des Soudanais après les activités infructueuses, et c'est un euphémisme, de l'ancienne direction de la MINUATS. L'avantage incontestable des efforts de médiation de M. Lamamra par rapport au travail similaire des émissaires des différents pays au Soudan, c'est que l'Envoyé personnel n'hésite pas à se mettre en rapport avec les différentes parties au conflit au Soudan et qu'il conserve leur confiance. Il doit continuer à exercer sa diplomatie discrète, qui doit rester son point fort. Nous pensons que le Conseil de sécurité a la responsabilité collective de préserver et d'appuyer ce rôle que joue M. Lamamra.

La Fédération de Russie considère le Conseil souverain de transition de la République du Soudan comme la plus haute autorité légitime de ce pays. Nous préconisons la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Soudan, ainsi qu'un règlement durable et global de la crise par les Soudanais eux-mêmes, dans le cadre d'un dialogue national, sans ingérence extérieure.

La prolongation de la crise provoque le renforcement des tendances centrifuges et menace l'État soudanais. Les conséquences négatives seront inévitablement ressenties en premier lieu par les Soudanais eux-mêmes, ainsi que par tous les pays voisins. Tous les membres responsables de la communauté internationale doivent s'engager à prévenir un tel scénario. Nous soulignons une fois de plus que la

préservation des institutions publiques soudanaises est une priorité. Un règlement pacifique du conflit est dans l'intérêt de tous les Soudanais. Une fois la phase aiguë du conflit terminée, il faudra prendre des mesures concrètes pour relancer le dialogue intersoudanais. Pour que ce dialogue soit inclusif, nous pensons qu'il importe d'associer toutes les forces politiques influentes et tous les groupes ethnoconfessionnels du pays, y compris les dirigeants régionaux qui font autorité. Nous pensons que des progrès dans ce domaine contribueront à faciliter un large consensus national.

Nous jugeons inacceptable toute ingérence extérieure destructrice dans les affaires du Soudan, pays ami. Nous sommes convaincus que le peuple soudanais peut et doit régler lui-même ses problèmes internes. L'imposition au Soudan, de l'extérieur, des programmes socioéconomiques douteux et des modèles universels dits de démocratisation s'est déjà révélée inadéquate et contreproductive. Compte tenu de la complexité de la crise au Soudan, il convient d'adopter une approche prudente, ce qui, je le souligne, ne signifie pas pour autant de rester inactifs. Cette approche doit tenir compte des vues de toutes les parties prenantes, plutôt que d'établir une relation privilégiée avec une partie seulement de ce que l'on appelle la société civile.

Comme l'a montré la pratique, les sanctions du Conseil de sécurité n'ont guère contribué à normaliser la situation dans la région du Darfour, où des armes continuent d'être introduites illégalement. Nous sommes convaincus que toute nouvelle restriction imposée par le Conseil de sécurité, notamment l'éventuelle extension du régime de sanctions au-delà du Darfour, ne contribuera pas à rapprocher la région de la paix. Nous n'appuyons pas non plus les mesures restrictives unilatérales illégales que les pays occidentaux imposent pour remodeler artificiellement le paysage politique soudanais.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Pobeë, et la Directrice des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Wosornu, de leurs exposés qui donnent à réfléchir, ainsi que M<sup>me</sup> Ahmed, Directrice principale des programmes de Sudan Family Planning Association, de son témoignage d'aujourd'hui. Nous saluons également la participation du Représentant permanent du Soudan à la présente séance.

Nous nous réunissons aujourd'hui quelques jours seulement après l'adoption de la résolution 2736 (2024), qui exige que les Forces d'appui rapide mettent fin au siège d'El-Fasher et demande l'arrêt immédiat des combats. Nous réitérons avec force ces appels, rappelant la demande d'une

cessation urgente des hostilités tant dans la région que dans tout le Soudan. Toutes les parties au conflit doivent assurer la protection des civils et s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il est nécessaire de mettre fin aux combats de toute urgence. La guerre au Soudan est à l'origine d'une situation humanitaire effroyable. Le pays est en proie à la plus grande crise de déplacement au monde et, encore une fois, comme nous venons de l'entendre, la famine est imminente. Il est primordial de permettre l'accès total, rapide, sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire au Darfour et à d'autres zones touchées par le conflit à travers les frontières et les lignes de front. Nous attendons vivement que soit créée la dynamique nécessaire pour donner suite à la Conférence humanitaire internationale pour le Soudan et les pays voisins, tenue à Paris en avril dernier. Il s'agit notamment d'utiliser efficacement les fonds importants mobilisés et de veiller à ce qu'ils permettent de venir en aide aux populations les plus touchées. Tout comme ses partenaires, Malte a contribué au fonds humanitaire pour le Soudan.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre contre des femmes et des filles, en particulier les crimes commis par les Forces d'appui rapide contre des femmes massalit. Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, qui arrive à point nommé. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre détermination à appuyer les survivantes.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par le nombre toujours élevé de violations graves contre des enfants, notamment l'enrôlement, l'utilisation et l'enlèvement d'enfants, ainsi que le meurtre et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants, en particulier au moyen d'armes explosives à large rayon d'impact dans des zones peuplées. Nous sommes préoccupés par l'absence de capacités de protection spécialisées pour les femmes et les enfants après la fin du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. À cet égard, nous demandons aux parties au conflit d'émettre et de faire appliquer par leurs chaînes de commandement des ordres de commandement concernant la violence sexuelle et fondée sur le genre et les violations graves contre des enfants, notamment l'interdiction d'attaquer les écoles et les hôpitaux et de les utiliser à des fins militaires.

Malte appuie les efforts coordonnés en faveur de l'application du principe de responsabilité. Je pense notamment aux travaux de la Cour pénale internationale concernant le Darfour et à la Mission internationale

indépendante d'établissement des faits pour le Soudan du Conseil des droits de l'homme, qui, nous l'espérons, sera bientôt opérationnelle. Nous rappelons qu'il existe également qu'il est possible d'imposer des sanctions ciblées aux auteurs de violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme ou d'autres atrocités dans le cadre du régime de sanctions créé par la résolution 1591 (2005). À cet égard, nous soulignons que la prolifération des armes dans tout le Soudan, alimentée par des acteurs extérieurs, n'a fait qu'exacerber la violence et les souffrances. Aussi souscrivons-nous à l'appel du Conseil exhortant tous les États Membres à s'abstenir d'une telle ingérence extérieure et à s'acquitter de leur obligation de respecter l'embargo sur les armes. Ils doivent s'efforcer en priorité d'orienter leurs efforts vers la médiation entre les parties et de se concerter avec les parties extérieures pour qu'elles mettent fin à leur ingérence.

Pour terminer, je voudrais dire que le dialogue et la médiation sont les seuls moyens de mettre fin à cette guerre. La paix, la démocratie et la reprise économique ne peuvent être pleinement réalisées que si les pourparlers de paix sont axés sur les droits et les besoins de tous les Soudanais, hommes, femmes et enfants. Nous demandons instamment aux médiateurs de donner la priorité à l'inclusion pleine, sûre et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Ahmed, il ne saurait y avoir de paix sans les femmes. Nous sommes convaincus que les efforts de coordination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, notamment avec l'Union africaine, peuvent porter leurs fruits, et nous encourageons les parties prenantes à intensifier leurs efforts en vue d'un cessez-le-feu immédiat et durable.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Pobee, la Directrice des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Wosornu, ainsi que M<sup>me</sup> Ahmed.

Tout d'abord, le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 2736 (2024), sur El-Fasher, et remercie le Royaume-Uni d'avoir mené les négociations de manière constructive.

Le conflit en cours au Soudan a provoqué toutes sortes de tragédies, notamment le meurtre de civils, la faim, la violence sexuelle et fondée sur le genre, l'enrôlement d'enfants, et le déplacement de personnes qui deviennent des réfugiés. Les combats doivent cesser immédiatement.

Dans cette optique, je voudrais souligner cinq points aujourd'hui.

En tout premier lieu, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide doivent immédiatement cesser les hostilités dans tout le Soudan, y compris les conflits localisés, et parvenir à un accord de cessez-le-feu dès que possible. Elles doivent respecter les résolutions du Conseil et participer sérieusement aux efforts de paix internationaux et régionaux, tels que les pourparlers de Djedda. Le Japon encourage l'Envoyé personnel Lamamra à redoubler d'efforts pour user de ses bons offices afin de compléter et de coordonner ces efforts.

Deuxièmement, un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave, y compris à travers les frontières et les lignes de front, doit être autorisé. Le Japon demande instamment à toutes les parties d'autoriser et de faciliter cet accès. Nous nous félicitons des récentes améliorations apportées par les autorités soudanaises en matière de délivrance de visas et d'autorisations de voyage. Nous constatons également que le plan de réponse humanitaire pour 2024 est encore largement sous-financé. Il est crucial que les fonds promis soient déboursés rapidement.

Troisièmement, le droit international doit être respecté par les parties au conflit. Le Japon exige qu'elles s'acquittent de leurs obligations au titre du droit international humanitaire, notamment en assurant la protection des civils. Il appelle les parties à permettre aux civils de se déplacer vers des zones sûres, en particulier, mais pas seulement, ceux se trouvant à El-Fasher et dans ses environs.

Quatrièmement, les mesures d'embargo sur les armes doivent être strictement appliquées. Les livraisons d'armes et de munitions en provenance de l'extérieur ne font que prolonger le conflit. Le Japon réitère son appel à mettre fin à toute ingérence extérieure qui alimente le conflit et favorise l'instabilité.

Enfin, nous demandons à toutes les parties au conflit d'assurer une transition ordonnée vers un régime civil tout en garantissant la participation effective des femmes à la prise de décision politique. Cette participation est une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, le Japon, en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a soutenu la participation d'environ 180 femmes à la réunion des acteurs civils soudanais qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai. En outre, la semaine dernière, à Tokyo, notre ministre des affaires étrangères et M. Workneh Gebeyehu, Secrétaire exécutif de l'IGAD, ont confirmé la poursuite de leur coopération en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Le

Japon demande instamment à toutes les parties au conflit d'écouter les voix des femmes qui réclament un cessez-le-feu immédiat.

Pour terminer, je voudrais appeler mes collègues du Conseil de sécurité à parler d'une seule voix pour envoyer un message fort en faveur de la paix et de la sécurité au Soudan.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique et la Directrice des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires pour leurs exposés. Et je remercie en particulier Limiaa Ahmed pour son témoignage courageux et alarmant.

Les souffrances persistantes du peuple soudanais et l'énorme tribut payé par les civils sont inacceptables. Nous sommes choqués par la violence brutale à leur rencontre, dont le massacre de Wad Al-Noura ce mois, qui aurait été commis par les Forces d'appui rapide, n'est qu'un des derniers exemples. Avec le siège d'El-Fasher et les combats qui se poursuivent dans d'autres régions du pays, il est probable que d'autres atrocités commises soient révélées. Rendre compte de tous ces crimes est essentiel. Ce point a également été souligné aujourd'hui par la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan au Conseil des droits de l'homme. Avec l'adoption de la résolution 2736 (2024), le Conseil de sécurité a envoyé un message fort et clair aux Forces d'appui rapide et à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités.

Je réitère les points suivants à cet égard.

Tout d'abord, le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains, n'est pas un choix, mais une obligation. La Suisse condamne fermement toutes les violations à cet égard, notamment les violences sexuelles contre les femmes et les filles. En outre, le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2024/384) indique une forte augmentation des violations graves des droits des enfants, y compris des cas vérifiés de recrutement pour le combat, notamment au Darfour. Les parties listées dans le rapport pour des telles violations doivent coopérer sans délai avec l'ONU afin de définir des mesures concrètes pour mettre fin à ces violations. Nous réitérons également notre appel et celui du Conseil aux États Membres à respecter l'embargo sur les armes, dont les violations entraînent des sanctions selon la résolution 1591 (2005), et à s'abstenir de toute ingérence extérieure alimentant le conflit.

Deuxièmement, le personnel et les installations humanitaires et médicales doivent être protégés conformément au droit international, comme le rappellent les résolutions 2286 (2016) et 2730 (2024). Nous sommes consternés par la poursuite des attaques, y compris contre l'hôpital du sud d'El-Fasher par les Forces d'appui rapide la semaine dernière, l'un des derniers hôpitaux fonctionnels de la région. La Suisse condamne ces actes avec la plus grande fermeté. Nous adressons nos sincères condoléances aux différentes organisations pour la perte de leur personnel, principalement local. Les cas les plus récents concernent Médecins sans Frontières, Relief International et le Croissant-Rouge soudanais.

Troisièmement, le risque imminent de famine pour des centaines de milliers de Soudanaises et Soudanais a été souligné par la résolution 2736 (2024). Les parties ont la responsabilité urgente de faciliter un accès rapide, sûr et sans entrave à travers les frontières et les lignes de front. Ceci est particulièrement urgent avant la saison des pluies, qui rendra encore plus difficile la livraison d'aide humanitaire. Nous reconnaissons les progrès réalisés en matière de visas et d'autorisations de voyage délivrés par les autorités soudanaises au cours des dernières semaines. Nous appelons à une coopération durable à cet égard. La Suisse continue de financer la réponse humanitaire et insiste sur l'importance de respecter les engagements pris lors de la conférence de Paris.

Pour conclure, une solution négociée et durable reste la seule issue à ce conflit. Il ne se résoudra pas sur le champ de bataille. Les parties doivent retourner à la table des négociations afin de trouver une solution pacifique, inclusive et dirigée par les Soudanaises et Soudanais. Nous soutenons pleinement les efforts de l'Envoyé personnel à tous les niveaux. Cela inclut le séminaire-retraite de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'ONU à Djibouti, annoncé lors de la conférence consultative qui s'est tenue au Caire la semaine dernière.

Face à cette crise d'origine humaine, nous devons rester unis dans notre engagement à mettre fin au conflit, à revitaliser le processus politique et à répondre aux aspirations du peuple soudanais pour une paix durable et équitable. La résolution 2736 (2024) doit être pleinement mise en œuvre.

**M. Chen Yongchao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Pobe, M<sup>me</sup> Wosornu et M<sup>me</sup> Ahmed de leurs exposés et je salue la participation du représentant du Soudan à la séance d'aujourd'hui.

Alors que le conflit armé se poursuit au Soudan, le peuple soudanais, tout comme la communauté internationale, souhaite ardemment que la situation s'apaise et que la paix soit rapidement rétablie dans le pays. Ces derniers temps, la communauté internationale a accordé une grande attention à la situation à El-Fasher. Le Conseil de sécurité a eu de nombreuses discussions à ce sujet et a adopté la semaine dernière la résolution 2736 (2024), sur la situation à El-Fasher. Nous appelons les parties concernées à appliquer effectivement les dispositions de la résolution, à mettre fin au siège et aux offensives contre El-Fasher, à permettre aux civils d'évacuer la ville pour se mettre à l'abri, et à cesser les hostilités dès que possible afin d'apaiser la situation à l'intérieur et autour de la ville.

La Chine est très préoccupée par la situation humanitaire au Soudan. En vertu du droit international humanitaire, les civils doivent être protégés contre toutes les formes de violence en période de conflit armé. Les attaques signalées contre des civils à Wad Al-Noura, dans l'État de Gazira, et le grand nombre de victimes qui en résulte sont très inquiétants. La Chine prend acte de l'engagement et des efforts du Gouvernement soudanais pour protéger les civils et appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à réduire au minimum les pertes civiles, notamment en garantissant les droits fondamentaux des femmes et des enfants. La Chine se félicite que le Gouvernement soudanais ait récemment ouvert certaines voies d'acheminement de l'aide humanitaire et facilité la délivrance de visas. Nous appuyons le Gouvernement soudanais dans sa volonté de collaborer de manière constructive avec les partenaires humanitaires internationaux afin de continuer à garantir que l'aide parvienne rapidement et en quantité suffisante à la population soudanaise qui en a besoin.

Il convient de souligner que l'accès humanitaire transfrontière touche à la souveraineté des pays concernés. Les organisations humanitaires internationales doivent rester neutres et impartiales et obtenir l'accord préalable du Gouvernement soudanais pour toutes les opérations d'aide transfrontière. Dans le même temps, les besoins humanitaires au Soudan ont considérablement augmenté, vu qu'environ 9 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer et que de plus en plus de personnes sont confrontées au risque de la faim. Pour atténuer la crise humanitaire au Soudan, il ne suffit pas de mettre l'accent uniquement sur l'accès humanitaire, mais il faut se concentrer davantage sur le problème fondamental du manque criant de financement. La communauté internationale, en particulier les donateurs traditionnels, doit honorer ses engagements dans leur intégralité et en temps utile, et redoubler d'efforts pour sauver des vies et protéger les civils.



Comme la Chine l'a souligné à maintes reprises, il n'y aura pas d'issue au conflit par des moyens militaires et un règlement politique est le seul moyen d'instaurer la paix au Soudan. Nous espérons que les parties au conflit reprendront rapidement le dialogue et la négociation, et qu'elles parviendront à un cessez-le-feu durable. La Chine soutient tous les efforts diplomatiques visant à rétablir la paix au Soudan, et appuie les efforts continus déployés par l'Envoyé personnel Lamamra pour renforcer la coordination et la coopération avec l'Union africaine afin de créer des conditions favorables permettant aux parties au conflit de surmonter leurs divergences par le dialogue et de faciliter une solution politique à la question soudanaise.

Tous les États Membres doivent respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan, œuvrer de concert pour faire avancer les pourparlers de paix et contribuer au rétablissement rapide de la paix au Soudan.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale Pobe, la Directrice Wosornu et M<sup>me</sup> Ahmed de leurs exposés certes instructifs, mais peu réjouissants.

Nous regrettons vivement que la résolution 2724 (2024), adoptée en mars et appelant à une cessation immédiate des hostilités, n'ait pas été mise en œuvre. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 2736 (2024) concernant la situation à El-Fasher.

Au vu de la situation dévastatrice et désastreuse au Soudan, nous souhaitons mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, la cessation des hostilités à El-Fasher et dans ses environs, ainsi que dans l'ensemble du Soudan, est cruciale. Il est indispensable de faire taire les armes pour assurer la protection des civils et garantir l'accès humanitaire. Nous soulignons également l'importance des mécanismes de médiation locaux et le rôle majeur joué par les dirigeants locaux pour instaurer des cessez-le-feu localisés à même de contribuer à la désescalade dans l'ensemble du pays. Nous appuyons les échanges que M. Lamamra entretient avec toutes les parties à cet égard.

Deuxièmement, nous appelons une nouvelle fois toutes les parties soudanaises à respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous sommes en particulier extrêmement préoccupés par la poursuite

des violences sexuelles et fondées sur le genre, motivées par des considérations ethniques, dans l'ensemble du Soudan, ainsi que par les six violations graves commises contre des enfants. Nous tenons une nouvelle fois à exprimer notre profonde inquiétude quant aux répercussions disproportionnées du conflit sur les femmes et les filles, comme cela a été souligné ce matin lors du point de presse conjoint du groupe de signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous exhortons toutes les parties au conflit à exercer un commandement et un contrôle stricts sur leurs forces. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par la Cour pénale internationale et la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan pour veiller à ce que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

Troisièmement, il faut garantir aux civils touchés par une crise humanitaire catastrophique, notamment la famine, un accès total, rapide et sans entrave à l'aide humanitaire. Tout en prenant note des efforts déployés récemment par les autorités soudanaises pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, nous appelons au renforcement de la coopération, notamment à la réouverture de la frontière au point de passage d'Adré, qui revêt la plus haute importance, comme demandé dans la résolution 2736 (2024).

Quatrièmement, les acteurs régionaux doivent s'abstenir d'exacerber l'instabilité au Soudan. Il faut mettre fin aux ingérences extérieures, sous forme de livraisons d'armes aux parties belligérantes. Nous réaffirmons la nécessité pour toutes les parties au conflit et les États Membres de respecter l'embargo sur les armes établi par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, je réaffirme tout particulièrement mon appui indéfectible aux travaux du Groupe d'experts s'agissant de surveiller et de signaler les violations de l'embargo sur les armes, malgré les obstacles considérables auxquels il se heurte.

Cinquièmement, les parties soudanaises au conflit doivent prendre conscience que le conflit ne peut être réglé sur le champ de bataille, et doivent retourner à la table des négociations sans plus tarder. Rien ne saurait justifier cette guerre insensée, et gagner cette guerre ne conférerait aucune légitimité. À cet égard, nous saluons l'initiative de M. Lamamra d'œuvrer à l'organisation d'un séminaire-retraite avec les acteurs clefs. Nous nous félicitons également du dialogue engagé par l'Union africaine et l'Égypte avec les forces politiques civiles soudanaises, y compris les femmes.

Sixièmement et enfin, compte tenu de l'ampleur de la catastrophe et du manque d'attention dont elle fait l'objet, nous sommes fermement convaincus que l'ONU a un rôle capital à jouer au Soudan. Étant donné que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan a pris fin, nous devons examiner l'option pour le Conseil de sécurité de déployer des opérations de paix au Soudan.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis convaincu que vous saurez mener ses travaux avec succès. Je tiens également à remercier la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Martha Pobeë ; la Directrice des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Edem Wosornu ; et la Directrice principale des programmes de Sudan Family Planning Association, M<sup>me</sup> Limiaa Ahmed.

Des progrès notables ont été accomplis depuis l'adoption de la résolution 2736 (2024) en ce qui concerne les interdictions qui y figurent et qui ont été maintenues par les membres du Conseil. Cependant, la résolution n'envoie pas de message fort aux Forces d'appui rapide en ce qui concerne leurs violations, ni aux Émirats arabes unis, le pays commanditaire de ces violations. Il convient d'y remédier.

Je tiens à remercier les délégations américaine, britannique, française et d'autres membres du Conseil de s'être exprimés d'une seule voix sur cette question. C'est le premier pas vers la fin de la guerre.

Les attaques armées lancées par les milices des Forces d'appui rapide, équipées d'armes en provenance des Émirats arabes unis, visent délibérément et systématiquement des villages et des villes. Ces milices profitent de l'incapacité du Conseil d'adopter une position décisive à leur égard alors qu'elles entravent la protection des civils et les empêchent de se rassembler dans les zones agricoles afin de saborder la saison des semailles, de sorte que les pénuries alimentaires se transforment en famine. Cette situation nuit aux secteurs fragiles, aux personnes âgées, aux mères et aux enfants, et aggrave les retombées économiques dans un pays qui fait face à une guerre d'agression. De plus, elle provoque de nouveaux déplacements de population, interrompt la production,

perturbe l'agriculture et oblige des millions de personnes à vivre de l'aide humanitaire dans un pays qui, grâce à ses ressources en eau et ses terres fertiles, pourrait nourrir le monde entier. Elle transforme le Soudan en un modèle de colonisation destructrice par des groupes démographiques originaires du Sahel.

L'appui des Émirats arabes unis aux milices continue d'affluer via le Tchad, le sud de la Libye et l'Afrique centrale. Cette semaine, à la suite des combats au Darfour, qui a été pilonné par les Forces d'appui rapide, des bandes de mercenaires sont arrivées sur place depuis Oum Doukhoun, Tine et Adré, au Tchad. Ces forces ont évacué leurs blessés vers les hôpitaux d'Oum Jaras et d'Abéché et vers les Émirats arabes unis grâce à un pont aérien. Le Conseil de sécurité n'a pas remédié à cette situation, se contentant plutôt de faire des généralisations, et il hésite à mentionner les Forces d'appui rapide et leurs parrains régionaux et internationaux. Cela aura une incidence sur l'avenir de la sécurité alimentaire au Soudan et en Afrique et donnera naissance à un modèle terroriste composé de groupes de déplacés, de migrants et de bandes ethniques qui cherchent à détruire l'État soudanais. Nous avons également observé le déplacement d'un groupe dirigé par le rebelle tchadien Mohamed Bakhit, dit « Doydoy », d'une zone du sud de la Libye vers Koufra, puis vers la région tchadienne d'Am Djarass et de là vers le Soudan, avec 12 véhicules de combat transportant une centaine de combattants pour participer à la guerre aux côtés de la milice terroriste qui est déterminée à renverser la ville d'El-Fasher.

Le bataillon libyen Souboul el-Salam, fidèle aux forces du général Khalifa Haftar dans la ville de Koufra, s'emploie également à livrer aux membres des milices rebelles des munitions et des mortiers provenant des entrepôts de la 106<sup>e</sup> brigade dirigée par Khaled Khalifa Haftar, et à les introduire au Soudan via Am Djarass, au Tchad.

C'est pourquoi nous avons cherché, à maintes reprises, à recueillir des informations et à les présenter au Conseil, afin de l'alerter sur une nouvelle menace qui pèse sur la paix et la sécurité en Afrique. Le Gouvernement soudanais est confronté à l'agression de milices voyous, dont les tentacules s'étendent aux pays du Sahel et du Sahara.

Le Conseil de sécurité doit renforcer le rôle du Soudan dans la lutte contre ce nouveau fléau, qui n'est pas moins dangereux que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et identifier nommément l'État commanditaire de ce fléau, qui expose la population soudanaise à un génocide progressif et à l'incendie de villes et de villages.

En ce qui concerne les questions posées par M. Lamamra au Gouvernement soudanais, nous voudrions formuler les observations suivantes.

Le Gouvernement soudanais est déterminé à respecter le droit international et le droit des droits de l'homme, y compris dans le cadre d'opérations militaires. Les Forces armées soudanaises respectent les règles d'engagement qui demandent de donner la priorité à la protection des civils et de s'abstenir de prendre pour cible les lieux où se trouvent des civils, ainsi que les installations et infrastructures civiles. C'est pourquoi les Forces armées soudanaises diffusent des alertes par l'intermédiaire de divers médias et plateformes, avertissant les citoyens d'éviter de fréquenter des zones spécifiques qui sont sous le contrôle des rebelles, et qui sont considérées comme des cibles légitimes en vertu du droit international humanitaire. Les rebelles font des allégations selon lesquelles les avions de guerre du Gouvernement prennent pour cible les civils et les infrastructures civiles. Ils font cela dans le but d'obtenir la condamnation des Forces armées soudanaises. Toutefois, il a été prouvé que les rebelles étaient ceux qui bombardaient les zones civiles, en même temps que les sorties aériennes des forces soudanaises, et qui sont responsables des pertes civiles.

Le Soudan est déterminé à protéger les travailleurs humanitaires et à leur accorder l'accès à toutes les zones où se trouvent des personnes dans le besoin, à condition que l'aide soit acheminée par les points de passage approuvés par le Gouvernement soudanais, conformément à l'accord qu'il a passé avec l'ONU. Les six travailleurs humanitaires soudanais qui ont été tués l'ont été dans des zones contrôlées par les Forces d'appui rapide.

Le Gouvernement soudanais est déterminé à faciliter l'entrée des personnes et de l'aide en provenance de tous les pays voisins par les itinéraires qui ont été établis et les trois aéroports, à savoir Kadougli, El-Obeid et El-Fasher. Le Gouvernement s'est également engagé à faciliter l'entrée des travailleurs humanitaires sans complications et aussi rapidement que nécessaire afin d'éviter les perturbations causées par la saison des pluies. Le Gouvernement soudanais est prêt à mettre immédiatement en œuvre le cessez-le-feu dans la ville d'El-Fasher, à condition que les Forces d'appui rapide respectent les dispositions de la Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan, signée le 11 mai 2023, ainsi que la résolution 2736 (2024) adoptée il y a deux jours, en levant le siège et en ramenant leurs forces aux positions qu'elles occupaient avant le siège.

Les Forces armées soudanaises sont restées sur leurs positions à l'intérieur de la ville d'El-Fasher, tandis

que les milices rebelles ont mobilisé leurs forces des États du Darfour et de Khartoum, ainsi que des mercenaires des pays de la région, et ont assiégé la ville d'El-Fasher, aggravant ainsi la situation humanitaire. Depuis la rébellion des milices d'avril 2023, les Forces armées soudanaises sont restées en position défensive, exerçant leur droit constitutionnel. Le Gouvernement soudanais demande au Conseil de sécurité de faire pression sur les pays qui appuient les milices rebelles pour qu'ils cessent de le faire, car la poursuite de l'approvisionnement des rebelles en munitions et en armes est la principale raison de la détérioration de la situation à El-Fasher et de la prolongation de la guerre.

Le Gouvernement soudanais est résolu à faciliter l'entrée de l'aide par les voies et les points de passage, notamment le point de passage de Tine, avec le Tchad, et le point de passage de Joda, avec le Soudan du Sud. Le Gouvernement émet des réserves sur les points de passage qui ne sont pas sous le contrôle de l'État pour veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés à mauvais escient. Nous respectons notre droit souverain à ce sujet et avons des exemples d'abus à cet égard. Il convient de tenir compte du fait que transporter l'aide de Port-Soudan vers d'autres régions du Soudan est trois fois moins coûteux que de la transporter à travers les pays voisins.

Le Gouvernement soudanais estime que la quantité de nourriture disponible au Soudan est suffisante pour couvrir les besoins des citoyens, et il demande instamment à l'ONU d'acheter de la nourriture sur le marché local afin de réduire les coûts et d'aider les agriculteurs soudanais. Le rapport d'activité du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sur la situation de la sécurité alimentaire au Soudan n'a pas encore été publié, mais les indicateurs qui devraient y figurer montrent que certaines parties veulent falsifier le rapport pour déclarer une situation de famine au Soudan afin de s'en servir comme arme contre le Gouvernement après l'échec de l'agression armée. Cela est conforme à l'exagération concernant la question des violences sexuelles qui, dans 98 % des cas, sont perpétrées par des membres des Forces d'appui rapide, qui vont jusqu'à s'en vanter dans des vidéos tournées sur le vif.

Le Gouvernement soudanais accepte de procéder, dans la mesure du possible, à une évaluation globale conjointe, avec l'ONU, des trois aéroports en question. Il s'engage à accélérer l'octroi des permis de voyage et à faciliter les mouvements transfrontaliers, conformément aux directives du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tout en se réservant le droit de refuser d'octroyer un visa à toute personne qu'il considère comme une menace pour sa sécurité nationale.

En ce qui concerne la déclaration publiée par le Comité permanent interorganisations le 3 mai dernier, le Soudan a pris des mesures immédiates pour protéger les civils, notamment en s'engageant à s'abstenir d'attaquer les zones civiles, en permettant aux civils de se rendre dans des zones plus sûres et en garantissant la non-implication des Forces armées soudanaises dans la violence sexuelle ou fondée sur le genre, conformément aux rapports auxquels nous ferons référence.

Le Gouvernement facilite l'accès humanitaire sans entrave à travers les frontières et les lignes de front afin de permettre aux civils de recevoir une aide humanitaire, réfutant ainsi les allégations d'obstruction à l'action humanitaire. Le Gouvernement soudanais simplifie et accélère les procédures administratives et bureaucratiques liées à l'acheminement de l'aide humanitaire. La Commission d'aide humanitaire a récemment autorisé l'entrée de 31 camions par le point de passage de Tine, transportant de l'aide humanitaire fournie par le Programme alimentaire mondial.

En coordination avec le Commissaire de l'État du Darfour septentrional, une équipe a été constituée, qui comprendra un représentant des services de renseignement de la 6<sup>e</sup> division d'infanterie et un représentant du Service du renseignement général, afin de coordonner et d'inspecter les camions lorsqu'ils entreront dans le pays par le point de passage de Tine.

Je voudrais clarifier une question importante concernant le point de passage d'Adré, dont les États-Unis ont insisté sur l'ouverture. D'ailleurs, ce matin, avant le début de la présente séance, la représentante des États-Unis elle-même m'a contacté au sujet de l'ouverture de ce point de passage.

Le point de passage d'Adré n'a pas été annoncé comme l'un des points de passage convenus avant l'adoption de la résolution 2736 (2024), la plus récente adoptée par le Conseil. Malgré les réserves sur les plans militaire et de la sécurité quant à son utilisation à des fins autres qu'humanitaires, le Gouvernement a autorisé le passage de 60 camions d'aide par ce point de passage en mars.

Pour donner aux membres du Conseil une idée plus précise du point de passage d'Adré, celui-ci est situé dans une ville de l'est du Tchad, à environ 27 kilomètres à l'ouest de Geneina par la route et à quatre heures de route de la ville tchadienne d'Abéché. Les camps d'Adré sont temporaires, et les réfugiés qui y vivent seront transférés dans des camps permanents lorsque les préparatifs seront terminés. Les réfugiés temporaires sont répartis dans trois zones : les camps de Kreinik et de Mornei, au sud

d'Adré ; le camp d'Atchana, au sud-ouest d'Adré ; et un camp situé dans la ville d'Am Djarass, au nord-est d'Adré. Il n'existe qu'un seul centre fournissant des services bénévoles, parrainé par des initiatives soudanaises telles que l'initiative « Clinic for You », qui accueille 120 patients par jour avec un personnel limité et qui sert 350 repas quotidiens aux enfants. La clinique dépend des dons des ressortissants soudanais vivant à l'étranger et de l'Appel mondial de l'Organisation internationale pour les migrations, qui fournit des médicaments, ainsi que des groupes électrogènes et des réfrigérateurs, fournis par des médecins soudanais vivant au Royaume-Uni, bien qu'il y ait également un besoin de carburant.

L'initiative Save El Geneina est un autre projet soudanais qui a besoin de médicaments, de personnel et de fonds pour fonctionner. Elle propose des programmes récréatifs pour les enfants, des formations pour les femmes, un soutien psychologique et des conseils juridiques, en mettant notamment l'accent sur la protection. En outre, l'initiative Safe space for Women and Girls propose des sessions de qualité et mène des programmes de développement des compétences pour les femmes et les enfants. Il y a aussi le camp d'Ambilia pour les personnes handicapées, situé à huit kilomètres au sud-ouest d'Adré, qui dispose d'un centre de santé pour soigner les blessés de guerre. Les personnes qui ont besoin d'être opérées sont transférées à Port-Soudan et ailleurs. Il existe également des centres juridiques gérés par des bénévoles soudanais, tels que le Peace Centre for Legal Aid et le Roots Centre for Human Rights and Monitoring Violations. Il faut donc augmenter d'urgence le personnel médical et les médicaments, en particulier pour lutter contre l'hépatite, la gastro-entérite, la diarrhée aqueuse, les maladies de la peau et la malnutrition. Il faut augmenter le nombre de cliniques et les moyens de diagnostic et de traitement, mais aussi le nombre de pédiatres et les produits de nettoyage. Nous avons également besoin d'un centre d'urgence pour effectuer de petites opérations d'urgence sur les patients avant qu'ils ne soient transférés dans d'autres hôpitaux.

L'équipe spéciale soudanaise a confirmé que les autorités tchadiennes limitent les mouvements et le travail des acteurs non tchadiens et ne soutiennent pas le financement d'initiatives et organisations non tchadiennes. Nous avons récemment rencontré la Coordinatrice résidente pour le Soudan, M<sup>me</sup> Nkweta-Salami, qui nous a assuré qu'elle n'avait pas de préoccupations humanitaires dont elle souhaitait parler. Elle a déclaré que le Gouvernement soudanais coopère avec l'ONU pour apporter un soutien aux personnes dans le besoin dans les situations d'urgence et dans le contexte de la crise causée par la guerre. Mon



pays a également délivré 100 visas sur les 120 visas qui avaient été demandés. Le seul obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire est le déficit de financement, le plan de réponse humanitaire n'étant financé qu'à hauteur de 16 %.

En ce qui concerne la situation sanitaire, le Ministre de la santé, M. Haitham Muhammad Ibrahim, a réaffirmé l'engagement du Ministère de la santé à faciliter l'acheminement de l'aide, la prestation des services et la distribution des fournitures médicales, malgré les obstacles qui entravent l'action sanitaire en raison du manque de financement et du fait que de nombreux établissements de santé ne sont plus opérationnels du fait des attaques des milices, qui prennent également pour cible le personnel médical. Des citoyens ont également été déplacés vers des zones où les Forces armées soudanaises sont présentes, ce qui met fortement sous pression les établissements de santé. Le relèvement du secteur de la santé après les destructions causées par les milices coûtera près de 11 milliards de dollars. Nous tenons également à souligner qu'un certain nombre de médicaments ne répondant pas aux normes en vigueur sont entrés au Soudan via le Tchad et le Soudan du Sud.

Le gouverneur de Gazira a confirmé que la production agricole et des cultures vivrières sont abondantes. Cependant, il est difficile de livrer les produits à ceux qui en ont besoin en raison de l'agression et des pratiques continues des milices des Forces d'appui rapide, qui ont pillé tous les intrants agricoles de l'ensemble de Gazira, y compris les engrais, les semences améliorées, les pesticides, les cultures et les entrepôts agricoles, afin d'exacerber délibérément la pénurie alimentaire et de provoquer une famine, en coordination avec certains acteurs régionaux et internationaux.

Les Forces armées soudanaises, en coopération avec le Ministère de la santé et le National Medical Supplies Fund, sont parvenus à larguer 20 tonnes de médicaments vitaux et d'autres fournitures médicales au Darfour septentrional. Ces fournitures médicales ont été acheminées dans toutes les régions par voie terrestre, aérienne et maritime, conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire. La Commission d'aide humanitaire a souligné les mesures prises par le Gouvernement pour acheminer les secours et l'aide humanitaire au Darfour et ouvrir les points de passage aux frontières avec l'Égypte, le Tchad et le Soudan du Sud, ainsi que le port de Port-Soudan et d'autres routes intérieures, y compris les voies terrestres et fluviales et les aéroports d'El-Fasher, de Kadougli et d'El-Obeid.

Nous avons également facilité la délivrance de visas pour le personnel humanitaire, ainsi que de permis et d'autorisations pour la circulation du personnel et des

convois d'aide. Nous demandons que les demandes de visa soient présentées suffisamment à l'avance, en tenant compte des lois et règlements nationaux qui encadrent l'action humanitaire et dans le respect de la souveraineté de l'État. Certaines organisations traitent avec les Forces d'appui rapide, sachant que la Commission d'aide humanitaire est le seul organisme soudanais chargé de coordonner l'action humanitaire. Les entités créées par les Forces d'appui rapide sont donc illégales. Dans ce contexte, nous rappelons que certaines organisations internationales demandent trop de visas alors qu'elles n'ont pas fourni une aide internationale suffisante.

Nous tenons à remercier le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Qatar et l'État du Koweït de l'aide humanitaire qu'ils fournissent. L'ONU se classe au quatrième rang en termes d'aide humanitaire. La politique du Soudan consiste à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans toutes les régions et à tous les citoyens, sans aucune restriction ni exception. Dans ce contexte, le Gouvernement réaffirme son attachement à la Déclaration de Djedda et aux engagements humanitaires pris par la suite. Ils constituent un cadre juridique contraignant pour tous les aspects humanitaires, y compris l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays.

En février, le Gouvernement soudanais a annoncé l'ouverture de couloirs humanitaires, non pas à la demande d'un organisme international ou d'une instance des Nations Unies, mais parce que nous avons estimé qu'il était important d'ouvrir ces couloirs, qui ont été approuvés par les acteurs nationaux et extérieurs, pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Les voies extérieures passaient par l'Égypte, le Soudan du Sud et le Tchad. Le point de passage de Tina entre le Tchad et le Soudan peut être emprunté librement par tous les organismes des Nations Unies et les organisations internationales depuis le mois de février.

Le Gouvernement a également voulu ouvrir des couloirs humanitaires pour l'acheminement de l'aide vers les États du Kordofan méridional, du Kordofan occidental et du Nil-Bleu à l'issue de négociations avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou, parce qu'il est convaincu qu'il importe de faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Toutefois, ces efforts se sont heurtés à l'intransigeance du Mouvement populaire de libération du Soudan, comme en témoigne l'État médiateur du Soudan Sud. Le Gouvernement espère toujours parvenir à un accord de cessation des hostilités avec le Mouvement populaire de libération du Soudan, ce qui facilitera l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes touchées.

L'aide humanitaire a continué d'affluer sans entrave dans les États du Darfour, sans aucune entrave de la part des entités gouvernementales. En effet, la partie qui entrave l'acheminement de l'aide, en retardant sa livraison et en la pillant ou en la détournant, est connue de tous. Mais aucune des organisations ou instances signataires de la déclaration n'a condamné les milices des Forces d'appui rapide.

Le Gouvernement reste déterminé à faciliter et à simplifier les procédures pour que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin, notamment par la délivrance de visas, malgré les difficultés et les obstacles créés par la destruction systématique des institutions policières et des commissariats de police par les Forces d'appui rapide. Le Ministère de l'intérieur déploie des efforts considérables pour rétablir ces institutions afin de contribuer, avec le Ministère des affaires étrangères et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la délivrance des visas d'entrée aux organisations et organismes, tout en continuant de délivrer des permis pour la fourniture de l'aide humanitaire.

Nous sommes confrontés à des problèmes de livraison de marchandises, en particulier de céréales, dans certaines régions des États de Gazira, du Kordofan et du Darfour. Cela ne signifie évidemment pas que nous sommes au bord de la famine, car la famine est liée à l'approvisionnement en céréales provenant de la production locale ou d'importations extérieures. En outre, les rapports publiés par des instances officielles telles que le Ministère de l'agriculture et le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture indiquent que la production de cultures vivrières au Soudan est loin du niveau de famine, mais ils font part de certains problèmes en ce qui concerne l'acheminement des céréales. Néanmoins, les organisations internationales et les organismes des Nations Unies signataires ont fait état de l'insuffisance du financement des donateurs.

En ce qui concerne la violence sexuelle, nous renvoyons au rapport publié le 23 janvier par Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa, une organisation régionale de la société civile, qui a recensé 104 enlèvements et disparitions forcées de femmes et de filles attribués aux Forces d'appui rapide, le nombre de victimes augmentant à chaque fois que les milices rebelles attaquent de nouvelles zones. Le rapport indique que les personnes enlevées sont utilisées pour les tâches domestiques et le travail forcé, et qu'elles sont soumises à des violences sexuelles. Les familles des femmes enlevées sont également menacées, et les femmes enlevées sont déportées de force afin de couvrir ces crimes. Les milices utilisent des enfants et retiennent plusieurs milliers de civils dans différentes régions dans des conditions inhumaines afin de les utiliser comme boucliers humains. L'Union des avocats arabes

a donc décidé de former un comité pour enquêter sur les crimes commis par les milices rebelles.

En outre, selon M<sup>me</sup> Sulaima Ishaq Mohamed Al-Khalifa, Directrice générale du Groupe chargé de lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, 159 faits de violence sexuelle ont été consignés pendant la première année de la guerre. Ce chiffre ne représente que 2 à 3 % des faits de violence sexuelle enregistrés à ce jour. Les services ont été suspendus à la suite de la destruction des infrastructures. Par ailleurs, en raison des difficultés d'accès, il n'a pas été possible de recueillir toutes les données et de recenser tous les cas, en particulier dans les États du Darfour et du Kordofan, en plus des défis liés à l'accès aux services urgents de santé génésique pour les femmes enceintes. Ce groupe, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a élaboré un plan d'action conjoint pour soutenir le mécanisme national de protection des femmes et des filles dans les États du Nil-Blanc, de Gazira, de Gedaref, de Kassala et de la Mer Rouge, y compris grâce à la création de centres de traumatologie spécialisés dans ces États.

Après l'attaque des milices des Forces d'appui rapide contre Gazira en 2023, ses combattants sont allés loin à l'intérieur de l'État, ce qui a entraîné une augmentation du taux de déplacement. Cela a exacerbé les souffrances des femmes et des filles qui ont été déplacées vers le Nil-blanc, Gedaref et Kassala, car les services de santé et de justice pour les survivants ont été suspendus, notamment l'ouverture de rapports officiels et le dépôt de plaintes contre les auteurs de viols et d'autres actes criminels. Le taux de déplacement varie de 36 % à Khartoum à 21 % au Darfour méridional et 12 % au Darfour septentrional. Les faits de violence sexuelle sont de plus en plus fréquents dans les zones envahies par les Forces d'appui rapide, et ces violences sont utilisées non seulement comme moyen de coercition pour expulser les civils de leurs maisons, mais aussi comme un moyen méprisable d'extorsion de la sécurité des civils dans des zones qui étaient sûres avant cette attaque. Les milices exercent une pression sur les civils dans ces zones pour les forcer à rejoindre leurs rangs et à combattre les Forces armées soudanaises. Elles utilisent les violences sexuelles comme une arme contre les civils à des fins d'humiliation sur la base de motivations ethniques ou à des fins de déplacement forcé, ou encore pour créer un sentiment d'insécurité et de terrorisme ethnique et idéologique. Le rapport indique que le nombre de cas de violences sexuelles commises par les Forces d'appui rapide a augmenté après que celles-ci ont attaqué des maisons et terrorisé des familles dans les États du Kordofan septentrional, dans l'agglomération de Khartoum et au Darfour.

Les Forces d'appui rapide, dirigées par Ali Yaqoub, ont lancé une attaque sur El-Fasher le vendredi 14 juin, le jour de l'adoption de la résolution 2736 (2024), par laquelle le Conseil exige qu'elles mettent fin au siège de la ville. Lors de cette attaque, les milices ont mobilisé massivement leurs éléments locaux et des mercenaires venus du Tchad, de l'Afrique centrale et du Sahel. Elles ont utilisé des véhicules blindés et des mortiers pour détruire la ville et éliminer les civils des tribus autochtones du Darfour. Les vidéos diffusées par ces milices confirment leur intention de liquider les Zaghawa dans les villes de Nyala, Zalingei, Geneina, Kabkabiya et Saraf Omra. Les forces armées et les forces conjointes ont riposté à ces attaques, et ont tué le chef de la milice, Ali Yaqoub.

En conclusion, plusieurs massacres ont été commis par les Forces d'appui rapide lors des délibérations du Conseil, jeudi (voir S/PV.9655 et S/PV.9656). Elles ont notamment bombardé le village de Sheikh Al-Samani dans l'État de Gazira, dans le sud du pays, massacrant un grand nombre de femmes et d'enfants ; et ont commis un autre massacre dans le village de Wad Al-Nura, tuant 270 civils. D'autres attaques ont visé des dizaines de villages dans les États de Gazira, du Kordofan septentrional, du Kordofan méridional et du Kordofan occidental, à Omdurman et à Khartoum, ainsi que des camps de déplacés, comme le camp Abou Chok.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour répondre aux allégations ridicules du représentant du Soudan, qui représente les Forces armées soudanaises, l'une des parties belligérantes au Soudan.

Tout d'abord, les Émirats arabes unis expriment leur profonde inquiétude quant aux conséquences tragiques de l'aggravation du conflit sur le peuple soudanais frère. Hier, les Émirats arabes unis ont annoncé qu'ils allaient allouer 70 millions de dollars supplémentaires d'aide au Soudan par l'intermédiaire de nos principaux partenaires et d'organismes des Nations Unies, ainsi que 30 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les pays voisins. Cette somme s'ajoute aux 130 millions de dollars d'aide fournis par les Émirats arabes unis au cours des 10 derniers mois.

Alors que des millions de Soudanais et de Soudanaises sont confrontés à une famine imminente, il est inadmissible que les Forces armées soudanaises continuent d'entraver et de rejeter la fourniture d'une aide humanitaire de base, en violation du droit international humanitaire. Nous appelons les deux parties au conflit à

protéger les civils et les infrastructures civiles, à conclure un accord de cessez-le-feu et à lancer un processus de transition civile. Nous pensons que le peuple soudanais mérite la justice et la paix. Il a besoin d'un cessez-le-feu, d'un processus politique crédible et d'un acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Les excuses et les accusations ne font que prolonger les souffrances des civils.

Il convient de demander ceci au représentant des Forces armées soudanaises : si ces forces veulent mettre fin au conflit et aux souffrances des civils, pourquoi ne participent-elles pas aux pourparlers de Djedda ? Pourquoi bloquent-elles l'aide ? Qu'attendent-elles ? Au lieu de faire des discours grandiloquents dans des enceintes internationales comme celle-ci, elles devraient assumer leur responsabilité et mettre fin à ce conflit qu'elles ont déclenché.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant du Soudan a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Quiconque veut rétablir la paix au Soudan doit d'abord faire preuve de bonne foi. Les Émirats arabes unis sont un pays qui parraine un terrorisme systématique et à caractère ethnique au Soudan, comme le prouve le rapport publié par le Groupe d'experts sur le Soudan en décembre 2023 (voir S/2024/65). Nous avons rassemblé toutes les données, les preuves et les images et les avons soumises au Conseil de sécurité pour examen. Cependant, les Émirats arabes unis ont fait obstruction à la tenue de la réunion dans le format requis, ce qui aurait permis au Conseil de franchir la dernière étape, en condamnant les Émirats arabes unis pour leur agression. Le Soudan n'est pas le seul à l'avoir demandé. L'ONU, les États-Unis et un grand nombre de journaux et d'enquêteurs américains, européens et britanniques, ainsi que des organisations de défense des droits humains, ont demandé que les Émirats arabes unis soient condamnés. Une partie condamnée ne peut pas être un partenaire de paix ni présenter une quelconque théorie ou proposition à cet égard.

Le Conseil a remercié le Gouvernement soudanais pour sa coopération, parce qu'il n'entrave pas l'acheminement de l'aide et délivre les permis et les visas nécessaires. Le peuple soudanais n'a pas besoin de l'argent que les Émirats arabes unis lui donnent sous prétexte d'aide humanitaire. Le Soudan serait plus riche que les Émirats arabes unis s'il était stable. Le Soudan serait le pays le riche au monde. Les Émirats arabes unis doivent se tenir à l'écart du Soudan. C'est la première condition pour instaurer la stabilité au Soudan. Ils doivent cesser d'apporter leur appui aux milices.

Il y a une semaine, nous avons soumis à la présidence du Conseil six passeports des Émirats arabes unis que nous avons trouvés à Khartoum dans le cadre des opérations conjointes menées par les Forces d'appui rapide, et la présidence n'a pas encore rendu publiques ces informations, bien que nous l'ayons invitée à le faire. Nous n'avons pas volé ces six passeports dans les bagages des citoyens des Émirats arabes unis. Nous les avons trouvés sur le champ de bataille. Nous avons également trouvé d'autres passeports tchadiens et nous continuerons de demander au Conseil de rendre publiques ces informations. Cependant, nous constatons qu'il y a une partie qui continue de faire obstacle à ce processus. Le peuple soudanais mérite la paix, et le Soudan peut faire lui-même la paix tant que les Émirats arabes unis se tiennent à l'écart.

En ce qui concerne les pourparlers de Djeddah, le Soudan est un membre fondateur de ce forum. L'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield le sait.

Le Soudan a été le premier à participer à ces pourparlers. C'est à cause des Forces d'appui rapide que les Émirats arabes unis parrainent, soutiennent et incitent à combattre au Soudan et à commettre des crimes et des viols que les engagements de Djeddah n'ont pas été mis en œuvre.

Le Soudan n'a pas peur car la vérité est de notre côté et l'épée de la vérité est tranchante et mortelle. J'espère donc, Monsieur le Président, que vous rendrez publics les éléments de preuve que nous vous avons présentés pendant la réunion à huis clos, notamment les six passeports, pour prouver à ceux qui ne le savent pas à quel point les Émirats arabes unis sont impliqués dans la guerre du Soudan, au cours de laquelle des milliers de Soudanais et de Soudanaises ont été tués.

Nous ne voulons aucun soutien de la part des Émirats arabes unis, car Allah est notre soutien. Le Soudan a soutenu des pays et des mouvements de libération alors que les Émirats arabes unis n'existaient même pas et ne

figuraient pas sur la carte du monde. Nous savons donc à quel point ils sont malveillants. C'est nous qui avons créé son glorieux présent avec nos armes et notre intelligence.

J'espère que le Conseil de sécurité fera preuve de courage et prendra la dernière mesure qui s'impose, en dénonçant et en condamnant ouvertement les Émirats arabes unis, pour que la guerre cesse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant des Émirats arabes unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Il sera le dernier orateur.

Je lui donne maintenant la parole.

**M. Abushabab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous considérons qu'il s'agit d'un abus honteux du temps du Conseil par l'une des parties au conflit en cours au Soudan, qui utilise cette enceinte pour diffuser de fausses allégations contre les Émirats arabes unis afin de détourner l'attention des graves violations qui se produisent sur le terrain.

Il n'y aura pas de victoire militaire ni de règlement militaire du conflit au Soudan. Ce conflit ne sera réglé qu'à la table des négociations.

Le représentant des Forces armées soudanaises a évoqué des allégations dont il a fait part au Conseil de sécurité par lettre. Nous avons répondu aux fausses allégations que le représentant des Forces armées soudanaises a communiquées au Conseil. Nous croyons comprendre qu'une autre lettre va être envoyée au Conseil et nous y répondrons une fois de plus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 15.*